

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 15 avril 2004 à 13 h 15
Centre civique de Cap-aux-Meules
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PASCAL HÉBERT 3
Mme SYLVIE LEBLANC 9
Mme CATHERINE BOILY 15
Mme CÉLINE BOUCHARD 25
M. LÉONARD POIRIER 31
QUESTIONS PAR LA COMMISSION 47
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. ALAIN GÉLINAS 50
Mme DANIELLE MARTINEAU 54
Mme CATHERINE TURBIDE 61
M. RAYMOND GAUTHIER 66
Mme LUCIE d'AMOURS 76
Mme HÉLÈNE CHEVRIER 85
MOT DE LA FIN 89

SÉANCE DU 15 AVRIL 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bienvenue à cette séance de l'après-midi 15 avril concernant les enjeux liés aux levés sismiques qui pourraient être faits dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

10 Alors je tiens à souligner, à souhaiter la bienvenue aux gens qui nous écoutent sur Internet.

15 En même temps, je vais aussi préciser certaines modalités pour la séance de l'après-midi. J'ai encore sept (7) personnes inscrites potentiellement au registre. Bien entendu, nous allons tenter de pouvoir faire venir ces personnes à l'avant. Si nous avons encore du temps dans l'après-midi, alors on pourrait faire une ouverture limitée du registre pour permettre à deux (2) ou trois (3) autres personnes de venir adresser des questions à la Commission.

20 Je rappelle également que la Commission va être en audience à Gaspé puis à Sept-Îles la semaine prochaine, c'est-à-dire qu'elle va continuer le questionnement; les gens vont pouvoir continuer à suivre donc les débats de la Commission, le déroulement sur Internet. Les gens vont pouvoir également, la semaine prochaine, poser des questions par courriel

25 J'ajoute également que bien que la Commission va terminer de siéger la semaine prochaine dans sa première partie, la possibilité d'adresser des questions par courriel à la Commission va être maintenue jusqu'au 30 avril. Pourquoi le 30 avril, parce que souvent bon, on veut laisser le temps, à ce moment-là, aux gens qui vont formuler des questions, d'obtenir des réponses, autant que possible, avant que, le nombre de jours suffisants avant que les gens aient à finaliser leurs mémoires, pour la deuxième partie de l'audience. Donc cette deuxième
30 partie qui va se tenir après la mi-mai, autrement dit.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

35

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors sur ce, je vais faire le tour rapide du côté des personnes-ressources, s'il y a des informations à nous signifier. Je vais vérifier monsieur Gilbert, êtes-vous toujours en ligne?

40

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

Excellent!

Est-ce que vous avez des éléments particuliers entre temps à porter à l'attention de la Commission et du public?

50

PAR M. MICHEL GILBERT:

Non, pas pour le moment, monsieur le Président.

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Du côté du Comité?

60

PAR M. CAROL CANTIN:

Oui, si vous permettez, monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la déclaration que j'ai faite à la fin de la séance de ce matin, alors que j'ai mentionné que les gens qui s'étaient présentés s'étaient déclarés contre le projet.

65

Je voudrais souligner que même s'il y a des gens qui ne se sont pas manifestés ou prononcés, qui ne sont pas venus ici au micro pour exprimer leur pensée, on m'a rapporté, à juste titre d'ailleurs, au sortir de la salle de ce matin, que dans la salle il y avait des gens qui étaient, s'interrogeaient sur la démarche en cours de levés sismiques et de ses effets, qu'il y avait beaucoup de gens qui s'interrogeaient, et le fait qu'ils ne s'étaient pas présentés à la table pour exprimer leur opinion ne traduisait pas le fait qu'ils étaient nécessairement contre le projet; mais qu'il y a beaucoup de gens dans la salle qui s'interrogent justement sur les effets des levés sismiques sur l'environnement et qui profitent justement de ces audiences-là pour se faire une idée plus précise.

75

Alors je m'excuse si j'ai traduit de façon générale une perception en regard du fait, uniquement dû au fait que les gens soient venus présenter leur opinion, je ne voulais pas léser ou faire en sorte ou généraliser en fin de compte une opinion, l'opinion de la salle qui ne semble pas être celle que j'ai exprimée, et je le regrette si j'ai froissé des gens, c'était pas mon intention du tout.

80

PAR LE PRÉSIDENT:

85

Très bien.

Du côté du Comité, avez-vous d'autres informations à donner? Ça va?

Du côté de Pêches et Océans, bonjour madame!

90

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

Oui, merci. Je voulais juste donner quelques petites informations supplémentaires pour ce qui est de la Loi sur les espèces en péril, par rapport au rôle du MPO.

95

Comme par exemple, le MPO est responsable pour ce qui est des espèces marines. Alors ce qu'on sait par exemple, pour la pêche commerciale, c'est qu'à compter de juin 2004, pour les espèces qui nous préoccupent dans le temps puis qui concernent les Îles, il y a les deux (2) sortes de loups et la tortue luth.

100

Alors il y a déjà des actions de prises, les pêcheurs vont recevoir, avec leurs permis de pêche, des conditions de permis supplémentaires qui diront qu'il faut qu'ils rejettent ces espèces-là à l'eau. Alors il y a déjà toute une série d'actions de prises, là.

105

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

110

**PÉRIODE DE QUESTIONS
PASCAL HÉBERT**

PAR LE PRÉSIDENT:

115

Bon, je vais maintenant inviter monsieur Marc-André Santerre à venir au registre, à l'avant, je veux dire.

Je vais inviter monsieur Mario Deraste et monsieur Léonard Poirier. Sont-ils ici? Non.

120

Je vais inviter madame Carole Painchaud. Donc si j'arrive au bout de ma liste, bien entendu, nous allons ouvrir rapidement le registre.

Monsieur Alexis Arseneau!

125

Monsieur Nicolas Boudreault!

Monsieur Pascal Hébert!

130 Compte tenu de ça, je crois qu'on peut ouvrir le registre, s'il y a des gens qui désirent aller s'inscrire, ils peuvent aller le faire.

Bonjour monsieur Hébert.

135 **PAR M. PASCAL HÉBERT:**

Bonjour. Encore une fois, merci à vous d'être là, à vous du BAPE. Merci à ceux qui sont derrière.

140 Je me présente, Pascal Hébert, membre fondateur du mouvement du Regroupement madelinot pour le respect du golfe. Pas spécialiste, pas pêcheur, en fait tatoueur professionnel qui profiterait sûrement beaucoup d'une main-d'œuvre étrangère attirée ici par l'exploitation. Et pourtant, je m'inquiète, je suis naïf sûrement un peu, et ma naïveté m'amène à m'inquiéter de tous ces beaux projets.

145 J'aimerais ça savoir si on peut avoir le tableau avec les lignes sismiques, le golfe et les lignes sismiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

150 C'était le tableau de GSI?

PAR M. PASCAL HÉBERT:

155 Oui, avec les lignes sismiques en rouge.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 Qui correspondait, je sais pas si on l'a pas loin, pour savoir à quel document ça correspondait. C'est un document déposé, le document DA2. Je sais pas, l'avez-vous sur...

PAR M. PASCAL HÉBERT:

165 On l'a eu sur un gros tableau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cantin!

170 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Est-ce que c'est celui où on voit les lignes sismiques depuis 1968 ou...

PAR M. PASCAL HÉBERT:

175 Avec le golfe et les lignes rouges qu'on voit le quadrillage.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 OK c'est l'ensemble des lignes, donc c'est pas celui-ci. C'est l'autre tableau général des levés sismiques à l'intérieur du golfe dans son entier, autant dans le côté québécois que les autres provinces limitrophes.

Allez-y!

185 **PAR M. PASCAL HÉBERT:**

190 Donc l'avant-dernière référence du Comité d'experts cite le rapport Whitford J. Environment Limited, établi en 2003. Ce rapport souligne, à l'aide d'un tableau, que les ondes sismiques peuvent briser un tiers ($\frac{1}{3}$), peuvent briser les coquilles d'un tiers ($\frac{1}{3}$) des pétoncles, dont découle la mort de l'animal à court terme.

195 Parmi les mesures d'atténuation des ondes sismiques, l'une d'entre elles consiste à monter progressivement le niveau des ondes, de façon à permettre aux poissons et mammifères marins très perspicaces de quitter les zones avant d'y revenir, car comme nous, ils seraient très attachés à leur milieu.

200 La pêche aux divers crustacés compose une grande part de l'industrie des pêcheries aux Îles. Quelles mesures a-t-on établi pour aider pétoncles, crabes et homards à atteindre une mobilité accrue, étant donné l'effet néfaste que peuvent avoir les ondes sur les coquilles et qu'elles devront bouger rapidement pour éviter les ondes sismiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Donc du côté des crustacés notamment, et le pétoncle également, qui est absolument pas mobile, quelles sont les mesures spécifiques de protection qui sont prévues dans le cadre de campagnes de levés sismiques.

Monsieur Joly.

210 **PAR M. ROBERT JOLY:**

215 Alors dans les mesures qui sont proposées, celles qui sont mentionnées au sujet de l'augmentation ou de la diminution progressive des ondes sismiques, bien sûr ça vise, d'abord et avant tout, les mammifères marins et les poissons. Ça ne s'applique pas effectivement ni aux animaux fixes ou ceux qui bougent pas rapidement. Pour ces animaux-là, ou pour ces

deux (2) espèces, soit les pétoncles ou soit crabes ou homards, on y va plutôt par une approche d'habitat, c'est-à-dire qu'on définit les zones dans lesquelles ils sont susceptibles d'être retrouvés et on définit les zones en fonction de la profondeur.

220 Alors on a expliqué par exemple que dans le cas du homard, on évite les profondeurs en bas de trente-cinq mètres (35 m) à proximité des côtes, de façon à pas les affecter et on peut aller, comme il a été mentionné ce matin aussi, jusqu'à plus de cent mètres (100 m) pour protéger également les larves.

225 C'est la même chose aussi pour le crabe où c'est la même logique. Il s'agit de déterminer les zones où on retrouve ces concentrations d'animaux et, à ce moment-là, dépendamment de la profondeur à laquelle ils se trouvent, on ajuste la puissance. On peut la diminuer si la profondeur est relativement grande puis qu'il y a pas de danger, ou on peut passer par-dessus tout simplement, éviter de passer sur ces zones-là, arrêter les canons et ne pas aller faire des sondages dans les zones où ils sont présents.

230 Donc, on n'y va donc pas par la même approche qu'on utilise pour les animaux qui sont capables de se déplacer rapidement, mais bien par des mesures plus fixes qui tiennent compte des superficies où on retrouve les espèces en question.

235

PAR M. PASCAL HÉBERT:

 Juste comme complément, je me demandais, est-ce qu'il y a déjà des cartes ou quelque chose qui peut nous montrer ces zones-là qui seraient à éviter dans le golfe?

240

PAR M. ROBERT JOLY:

 Il y en a qui ont été localisées, par exemple dans le cadre du projet de GSI, certaines ont été localisées par les commentaires qui ont été faits par Pêches et Océans, justement, où on a vu qu'il y a des zones qui ont été évitées ou qui ont été éliminées des possibilités de sondage pour ces raisons-là.

245

 Elles apparaissent dans les rapports et il y a les zones, comme on mentionnait tantôt, côtières, près des côtes, de faible profondeur, puis il y a quelques régions comme le banc de Bradelle, puis d'autres régions comme celles qui sont identifiées comme étant sensibles, on les appelle habitats sensibles. Et ces zones-là sont susceptibles d'avoir des mesures particulières qui vont justement de la réduction du niveau de bruit jusqu'à éventuellement simplement une interdiction de faire des sondages au-dessus de ces zones-là

250

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Oui, un petit instant.

260 Monsieur Gilbert, par exemple, dans le cas du banc Bradelle, je crois que Pêches et Océans avait demandé d'éviter ou d'arrêter les canons, je crois qu'il y avait eu une demande adressée à GSI à cet effet-là d'éviter le banc Bradelle?

PAR M. MICHEL GILBERT:

265 Oui, dans les dernières correspondances qu'on a eues avec l'Office national de l'énergie, l'automne dernier, Pêches et Océans, en attendant les résultats des études qui sont en cours sur le crabe des neiges dans le sud du golfe, Pêches et Océans avait recommandé d'éviter le banc Bradelle dans le cas du crabe. Puis on avait également recommandé d'éviter les zones de moins de cent vingt mètres (120 m) de profondeur dans le nord du golfe, pour
270 protéger cette ressource-là.

Pour ce qui est des autres espèces dont fait mention monsieur Hébert, par exemple le homard et le pétoncle, il y avait déjà une mesure d'atténuation qui avait été proposée par le promoteur GSI qui évitait les parties au sud des Îles-de-la-Madeleine, où on considérait avoir
275 des habitats importants pour le homard puis pour aussi la reproduction du pétoncle.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 Très bien.

Alors monsieur Hébert!

PAR M. PASCAL HÉBERT:

285 D'accord, je vais continuer, moi j'ai noté un peu aussi, on parlait des effets sur le plancton au niveau des ondes sismiques.

Moi je suis un petit gars du Havre-Aubert, descendant de deux (2) familles établies au Havre-Aubert depuis la déportation des Acadiens, j'ai appris à pêcher le homard avec mes
290 mains en même temps que j'apprenais à rouler à bicyclette. On le pêchait sur le bord des grèves. On nous a aussi appris que même un enfant de huit (8) ans qui pêche au homard nuit à la ressource, alors que la prise d'une seule femelle raveuse, en ponte ou prête à pondre, est jugée punissable et que le braconnage, même de façon minime, est puni très sévèrement.

295 Comment comptez-vous nous convaincre de la pertinence de ces mesures si au large, on tue de façon systématique et continuelle des milliers de homards à l'état larvaire planctonique, avec l'appui de nos ministères et ce, déductible d'impôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

300 Alors du côté du Comité? La question des larves et du plancton!

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

305 La question a été regardée, la meilleure façon d'éviter ce genre de mortalité là, parce
que c'est un enjeu qui a été soulevé, c'est d'y aller dans des périodes de temps où les larves
par exemple ont quitté le mode pélagique, le mode de vie dans la colonne d'eau pour se fixer
dans le fond marin. Et donc, c'est une des façons pour éviter ça, et éviter peut-être les zones
où il y a une forte abondance de larves de homard entre autres, ici c'est l'espèce qui est
concernée.

310

Mais c'est une préoccupation et le projet doit effectivement en tenir compte dans
l'évaluation des impacts.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Donc il y a des périodes spécifiques de l'année à éviter.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

320

C'est probablement la mesure d'atténuation la plus efficace.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Règle générale, les périodes de l'année les plus critiques à éviter, c'est quoi, de quel
mois à quel mois?

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

330

C'est les mois d'été, de haute production planctonique entre autres, juillet et août. Juin,
juillet, août.

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Juin-juillet-août, très bien.

Oui, monsieur Hébert, complément?

PAR M. PASCAL HÉBERT:

340

J'irais peut-être juste avec un petit commentaire.

Sur le perron hier soir, de multiples conversations ont eu lieu, très éducatives. Nous
avons eu le temps de nous rencontrer à la suite de ça. Moi, je faisais pas partie de ces

345 conversations-là, je tiens à le dire. Nous avons eu le temps de faire une réflexion sur certaines informations informelles que je ne citerai pas ici, ne soyez pas inquiets!

350 Une des choses qui nous est venue, c'est vraiment le principe, une affirmation très connue: on ne mord pas la main qui nous nourrit. Quand on travaille au ministère et que la main qui nous nourrit n'est plus la population, on est en droit de devenir inquiet, je pense, et de penser que la morsure peut effectivement devenir la seule façon pour la population de se faire respecter. Une situation qui, personnellement, m'inquiète beaucoup, dans une société qui se flatte de sa démocratie.

355 C'était mon commentaire. Excusez ma naïveté.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Nous vous remercions.

360

SYLVIE LEBLANC

PAR LE PRÉSIDENT:

365

Je vais maintenant inviter madame Sylvie Leblanc. Bonjour madame Leblanc!

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

370

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

À vous la parole pour vos questions.

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

380

Ma question porte sur l'éventuelle exploitation terrestre d'hydrocarbures à Fatima. Je comprends que le mandat des experts ne portait pas là-dessus, mais comme vous avez déjà accepté d'en discuter un peu...

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Autant que possible, si on était capable d'avoir les informations à portée de la main.

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

390 Puis qu'on n'a pas eu non plus l'occasion, comme citoyens, d'être informés adéquatément, et vu la présence aux Îles d'autant d'experts, j'aimerais aborder ce sujet qui me préoccupe énormément.

395 J'aimerais savoir si concrètement, la compagnie Corridor a déjà en main toutes les autorisations nécessaires pour aller de l'avant dans l'exploitation terrestre à Fatima? Et si non, quelles sont les formalités qu'il leur reste à accomplir en ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

400 Alors du côté, je crois que ça avait été abordé hier, pouvez-vous nous réexpliquer du côté de Corridor Ressources, l'état des permis pour la partie terrestre autrement dit du secteur de Fatima, ici sur l'île. Et quels permis Corridor Ressources a-t-il encore besoin pour éventuellement poursuivre ses activités.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

405 Oui, monsieur le Président, comme je l'ai mentionné hier, la compagnie Corridor détient deux (2) permis de recherche sur les Îles-de-la-Madeleine.

410 Par contre, il y a aucun projet sur la table actuellement, aucune demande de levés, aucune demande de forage de puits. Il y a pas de projet concret.

Comme je l'ai mentionné hier, sur le site Web de Corridor, on peut trouver certaines informations, certaines intentions de la part de la compagnie, mais ces intentions-là n'ont pas été concrétisées formellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Donc si Corridor voulait venir faire un forage terrestre, il faudrait qu'ils fassent une nouvelle demande de permis ou bien ils ont déjà le permis nécessaire?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

420 Ils ont les permis de recherche de pétrole et de gaz, mais pour effectuer un forage, ils doivent faire une demande de permis de forage de puits. Et cette demande-là n'a pas été soumise.

PAR LE PRÉSIDENT:

425 Alors madame Leblanc.

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

430

Quel genre de formalités qu'il faudrait qu'ils accomplissent à ce moment-là?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

435

Bon, les règles qui régissent les forages de puits sont précisées dans la Loi sur les mines, et puis pour plus de détail, c'est dans le Règlement d'application sur le pétrole et le gaz naturel.

440

Ils doivent présenter une demande, ils doivent bien localiser le puits, ils doivent nous soumettre un rapport d'ingénieur, ce qu'on appelle le rapport d'implantation de forage, avec chacune des étapes du forage, du début à la fin. Ils doivent soumettre une garantie d'exécution et ils doivent nous présenter les polices d'assurance nécessaires qu'ils ont pour couvrir une assurance responsabilité. Et fournir toutes les informations pertinentes sur la réalisation du forage.

445

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

Est-ce qu'on peut comprendre qu'il y aurait à ce moment-là, une étude d'impact minimale ou rien de ça?

450

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Comme il a été mentionné hier, le permis de forage en milieu terrestre ne nécessite pas d'autorisation environnementale, de certificat d'autorisation. Uniquement en milieu humide et non pas en milieu terrestre.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Il y a peut-être aussi éventuellement du côté municipal. Bon, on comprenait hier, peut-être pas de permis formel à émettre, je sais pas comment la zone, la façon que c'est zoné sur le territoire ici, l'endroit où des forages pourraient se faire. Mais bien entendu, la municipalité et en général les municipalités ont des règlements sur les nuisances. Donc on se comprend, les nuisances, ça peut être du bruit, de l'eau, poussière, pollution, etc.

465

Donc normalement, les municipalités, donc on peut s'attendre, on peut imaginer qu'elles peuvent être vigilantes quand de telles opérations se déroulent sur leur territoire. C'est ce qu'on peut aussi dire du côté probablement de la municipalité.

470

Mais j'ignore effectivement, bon, il semblerait - hier il y a eu une intervention, on semblait nous dire qu'il y avait pas de permis à émettre pour ce type d'activités. En tout cas peut-être pas pour le forage, mais peut-être pour les levés sismiques par camion, mais pour les

forages, il faudrait voir aussi du côté municipal, éventuellement, si ce type d'activités là ici requiert un permis ou pas, un permis de forage par exemple.

475 Je sais pas ici comment ça fonctionne. Des fois, les gens vont faire de la recherche en eau par exemple. Est-ce qu'un permis municipal est requis ou pas pour faire des travaux de recherche en eau. Donc c'est un exemple, c'est du forage. Ça, ça peut être à vérifier du côté de votre municipalité aussi. Ça va?

480 **PAR Mme SYLVIE LEBLANC:**

Merci.

485 J'ai vu également, dernièrement, je pense que c'est à La semaine verte, je suis pas certaine, un reportage qui traitait de la consommation d'eau reliée aux opérations d'exploitation d'hydrocarbures.

490 Ce reportage faisait état d'une consommation d'eau très importante de ce type d'industries dans l'Ouest canadien, à un tel point qu'on relate une problématique d'approvisionnement en eau pour l'industrie agricole.

495 Ma question: est-ce qu'on pourrait me dire quelle est la quantité d'eau nécessaire pour assurer les opérations d'un puits de forage, sur une base annuelle ou autre, et si le type d'installation projeté pour Fatima est également consommateur d'autant d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Monsieur Laliberté, êtes-vous en mesure de donner des informations sur cet aspect de consommation d'eau pendant les opérations de forage, des fois éventuellement pendant les opérations d'exploitation? Qu'est-ce que ça signifie des puits, peu importe qu'ils soient en milieu marin ou en milieu terrestre, avez-vous des idées sur ça?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

505 Oui, monsieur le Président, le forage d'un puits nécessite l'utilisation d'eau, pour confectionner ce qu'on appelle le fluide de forage qui est composé principalement de minéraux, des argiles, ce qu'on appelle la bentonite. Donc il doit y avoir une quantité de fluide de forage qui est fonction du diamètre du puits qui va être foré et la profondeur du puits qui va être foré. Donc c'est une question de profondeur et de diamètre.

510 Et pour les opérations de production, à ce moment-là il n'y a pas d'eau impliquée dans le processus de production. Uniquement à l'étape du forage du puits.

515 Et comme je l'ai mentionné hier, le fluide de forage a trois (3) utilités: premièrement, il permet de créer une pression sur la formation rocheuse pour empêcher le gaz naturel, si on rencontre du gaz naturel, de s'échapper, donc pour éviter ce qu'on appelle les éruptions, ça c'est sa première fonction. La deuxième fonction, c'est pour lubrifier le traitant qui broie la roche en descendant. Et la troisième fonction du fluide de forage, c'est de permettre aux retailles de forage broyées de remonter à la surface, d'être séparées du fluide de forage qui, lui, est réajusté en termes de densité et réinjecté.

520 Donc, ça se fait en circuit fermé, ça, pendant la période de forage.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un forage, habituellement, ça requiert combien par exemple de litres d'eau par jour, un forage typique? C'est quoi, cinq mille litres (5000 l)? C'est quoi l'ordre de grandeur, dix mille litres (10 000 l), cinquante mille litres (50 000 l) par jour?

530 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est tout le temps le même fluide de forage qui est réutilisé en circuit fermé. On fait le mélange au début et on récupère constamment, parce que ça se fait en circuit fermé.

535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à mesure qu'on descend, on a quand même une consommation de bentonite qui se fait, ça peut représenter combien, cinq cents litres (500 l) par jour?

540 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

545 Si le forage, ça dépend de la progression du forage. Si on extrait, disons, un mètre cube (1 m³) de roche broyée pendant la période d'une journée par exemple, bien à ce moment-là, il va falloir s'assurer que dans le fluide de forage, on a compensé pour le volume de roche ou de déblais qu'on a sorti.

Donc c'est ajusté au fur et à mesure que le forage progresse.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On par de quoi, à ce moment-là, quelques centaines de litres d'eau par jour?

555 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Ça dépend de la vitesse de pénétration et de la profondeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Je comprends. Mais c'est un ordre de grandeur, ça peut être quoi à peu près, parce que j'ai déjà, dans des cas de forages directionnels, lesquels j'ai déjà supervisés, là on parlait de par exemple, bon, des rivières importantes, par exemple, des forages directionnels, on parlait facilement de cinq cent litres (500 l) d'eau par jour.

565 Est-ce que c'est le même ordre de grandeur pour des puits de pétrole?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Bien, il y a des forages qui se font beaucoup plus rapidement. C'est très relatif.

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends ça.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

575 C'est très très relatif.

Et dans le cas d'un forage par exemple qui est comme le cas de Fatima, le puits qui a été foré en 1999, ça nécessite moins d'eau, pour la simple et bonne raison qu'on se trouve à 580 sortir une carotte de forage et non pas des déblais. Donc il y a un petit jeu, là.

Mais règle générale, il faut calculer le volume de fluide en fonction du volume de roche qu'on va soutirer pendant le forage. Donc ce sont des trous qui ont environ six pouces (6 po) de diamètre, et qui peuvent avoir mille mètres (1000 m) de profondeur. Donc on peut 585 facilement faire le calcul, la quantité d'eau qui va être nécessaire pour réaliser le forage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

590

PAR Mme SYLVIE LEBLANC:

Merci.

595 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'ai estimé rapidement que pour cinq cent mètres (500 m) pour remplir le trou, ça prend environ quinze mètres cubes (15 m³) à peu près, donc quinze mille litres (15 000 l).

600 Mais il faudrait peut-être noter qu'aussi, parfois les forages il y a des fuites mais bon, même si la bentonite veut - mais la bentonite sert un peu à colmater aussi en même temps, mais il peut avoir quelques fuites, mais c'est pas énorme.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

605 Oui, en effet, il faut toujours prévoir un volume supplémentaire. Dans le cas par exemple où le forage rencontre une zone qui est perméable ou encore une faille ou une fracture qui serait ouverte de quelques millimètres et permettrait au fluide de forage de pénétrer dedans. Donc il y a toujours un volume sécuritaire pour contrer, là, l'invasion à l'intérieur de la formation.

610

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

615

CATHERINE BOILY

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Catherine Boily.

PAR Mme CATHERINE BOILY:

625

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Bonjour madame.

PAR Mme CATHERINE BOILY:

635

On a parlé un peu ce matin de la Loi sur les espèces en péril. On sait nous autres, aux Îles, je pense que tout le monde est au courant, puis ça se voit tout de suite, on est un milieu bien unique et aussi évidemment très fragile, c'est un endroit où on va retrouver entre autres des espèces en péril, tant au niveau terrestre mais aussi dans le golfe, on peut en retrouver certaines.

640

J'ai ici un guide qui parle de cette loi-là et puis il y a comme trois (3) volets à cette loi-là. Je vais vous citer deux (2) de ces volets-là:

645

"Protection en matière des espèces. Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre."

L'autre volet:

650

"Il est interdit d'endommager ou de détruire la résidence donc de plusieurs individus d'une espèce inscrite comme espèce en voie de disparition ou menacée, ou comme espèce disparue du pays si un programme de rétablissement a recommandé la réintroduction."

655

Moi je me demande, quand on lit ça puis qu'on voit cette loi qui va entrer en vigueur sous peu, c'est évident que c'est totalement incompatible.

660

Puis aussi, on parle d'habitat essentiel. Il y a aussi des espèces en péril dans le golfe, des espèces marines, comment va-t-on déterminer l'habitat essentiel et comment on va pouvoir mettre ces deux (2) activités-là, les espèces en péril et les levés sismiques, ensemble. Comment ça peut être compatible, je comprends pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Alors du côté du Comité, vos réactions face, justement, à l'entrée prochaine en vigueur de la Loi sur les espèces en péril.

670

Bien entendu, on pourra peut-être revenir ensuite de ça, du côté de Pêches et Océans, même si la loi est appliquée, sera appliquée par Environnement Canada, on pourra revenir après du côté de monsieur Gilbert.

Monsieur Fontaine.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

675

Quand on analyse un projet, et qu'il y a des lignes de tracés, évidemment on se pose la question, qu'est-ce qu'il y a en dessous de ces lignes-là et quels sont les habitats qui sont présents en dessous, et qu'est-ce qu'ils abritent.

680

Et dans le fond, les habitats peuvent être sensibles ou critiques par rapport à différents critères. Ça peut être une question de rareté, ça peut être une question de biodiversité, ça peut être une question de haute productivité, ça peut être une question d'habitat critique pour ce qui est de la pêche ou de l'élevage de pétoncle.

685

Mais ça peut être aussi associé à la présence d'espèces qui ont un statut particulier, notamment si on peut prendre par exemple le sébaste ou on prend le loup de l'Atlantique qui, le loup de l'Atlantique, qui est une espèce qui a un genre de petite caverne dans laquelle il se

690 tient, il sort pour aller se nourrir mais il revient toujours. Donc, s'il y a une présence dans ces lignes-là de ces espèces-là, évidemment, ces habitats-là peuvent être considérés comme critiques ou essentiels à la survie de l'espèce. Essentiels dans le sens où l'espèce dépend d'un milieu relativement restreint ou peut dépendre, une partie de son cycle vital, ça peut-être la reproduction comme ça peut être d'autres stades.

695 Donc c'est une analyse qui est faite de façon plus globale, je vois pas, quand vous parlez d'incompatibilité, je vois pas où vous voulez en venir, mais c'est quelque chose qu'on regarde, auquel on est très sensible.

700 Mais c'est sûr que par rapport à l'ensemble du golfe, il manque beaucoup d'informations par rapport à ça. Et c'est pour ça que c'est beaucoup plus facile de le voir par le biais d'un projet où on peut aller un petit peu plus loin au niveau de l'acquisition de connaissances; quoique, malgré cela, on peut pas garantir non plus qu'on a toute l'information pour prendre des décisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Du côté de monsieur Gilbert, on a discuté ce matin de cette loi-là.

Qu'est-ce que vous pouvez ajouter au sujet de l'application de la loi?

PAR M. MICHEL GILBERT:

710 En fait, monsieur le Président, il y a un aspect important qui découle de la loi puis ça, monsieur Fontaine l'a soulevé, c'est la question, la notion d'habitat essentiel ou d'habitat critique.

715 Comme je le mentionnais la semaine dernière lors des audiences qui se sont tenues à Rimouski, c'est un concept qui actuellement fait l'objet de discussions pour en venir à une définition qui va permettre, après ça, de mieux circonscrire les implications de la loi pour les différents habitats critiques des différentes espèces.

720 Maintenant, dans le contexte précis de l'exploration sismique, évidemment quand on parle d'un habitat critique, ça peut être un habitat critique sur le plan spatial, mais ça peut être défini également sur le plan saisonnier.

725 Puis une des approches qui est adoptée dans le contexte de l'exploration sismique par les promoteurs de cette industrie, c'est essentiellement de synchroniser les périodes de relevés sismiques avec des périodes où soit les espèces vont être absentes de leurs habitats critiques, c'est-à-dire que, par exemple, pour les mammifères marins, il y a une bonne partie de la population qui va être en migration vers le sud, de sorte qu'il va y avoir moins d'individus dans le golfe l'automne, donc ça c'est une approche.

730 Et l'autre approche, c'est que quand il y a pas d'autres options que de faire des relevés
sismiques quand il y a encore un certain nombre d'individus qui sont présents dans les habitats
critiques, puis là on parle d'espèces en péril, là où les effets sur un individu peuvent avoir
certaines implications pour la population, dans le contexte des projets de GSI, Pêches et
Océans a recommandé tout simplement d'éviter ces habitats-là.

735 Évidemment, l'outil ultime qui pourrait être utilisé dans toutes ces questions-là, c'est
une cartographie des habitats critiques pour chacune des espèces qui sont présentes dans le
golfe du Saint-Laurent.

740 Maintenant tout le monde va comprendre que c'est un exercice qui est quand même
extrêmement laborieux, qui demande beaucoup d'information scientifique, puis il y a une bonne
partie de cette information scientifique là qui n'est pas disponible, quand on parle de
cartographier, par exemple, les habitats d'alevinage, les habitats d'alimentation, les habitats de
reproduction, etc.

745 Donc c'est un exercice qui est quand même assez long, qui demande beaucoup
d'information scientifique, puis il y a une bonne majorité de cette information-là qui n'est pas
disponible. Donc si on parle de cartographie spécifique, c'est difficile.

750 Il y a, pour certaines espèces ou pour certains groupes d'espèces, il est probablement
possible d'en arriver à une cartographie en utilisant certains critères précis dont l'approche de
précaution, etc.

Maintenant à l'heure actuelle, cet exercice-là n'a pas été fait pour le golfe.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, si on rattachait la Loi sur les espèces en péril, donc qui viendrait en force sur
ces aspects-là d'habitat essentiel entre autres, de protection accrue d'espèces en péril,
l'implantation, bon, bien entendu, on a dit ce matin qu'on n'avait pas encore les modalités
760 d'implantation d'application de la loi, mais ça a une portée, ça m'apparaît avoir une portée très
très large, c'est-à-dire que ça s'applique pas, on revient encore sur le sujet, ça veut dire c'est
non seulement les levés sismiques qui pourraient avoir des restrictions qui leur seraient
imposées, mais ça serait potentiellement une foule d'autres activités, si je comprends bien, là.

765 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Ah oui, évidemment là, la Loi sur les espèces en péril ne fait pas référence, en tout cas,
selon ma compréhension, puis je pense que ça serait bien d'avoir des précisions auprès
d'Environnement Canada qui est responsable de l'application de la loi, mais selon ma
770 connaissance du dossier, la Loi sur les espèces en péril ne vise pas un certain nombre
particulier ou certaines activités particulières.

775 C'est une loi qui s'applique, comme on dirait bien en anglais "at large", c'est une application générale pour toute activité qui est susceptible d'affecter une espèce en péril, ou comme il est bien mentionné dans la loi, sa résidence. D'où vient la notion d'habitat essentiel, habitat critique, dans le cas des milieux aquatiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Est-ce que ça veut dire, par exemple, tantôt vous venez de mentionner que la cartographie, bon, certains habitats essentiels ou critiques n'étaient pas cartographiés, donc dans un principe de précaution, au moment de l'entrée en vigueur de la loi, est-ce que ça veut dire que dans certains secteurs du golfe, on interdirait des activités en attendant de mieux connaître ces fameux habitats-là, leur localisation, leur extension?

785 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Non, non, mais je voudrais pas répondre à la question, parce que c'est une question qui est quand même assez large.

790 Moi, actuellement, ce qui est prévu, c'est que dans chaque projet qui est examiné, qui demande des autorisations en vertu de certaines dispositions fédérales, ces projets-là sont regardés, puis il y a des évaluations environnementales qui doivent être faites. Puis dans le contexte des évaluations environnementales, on doit examiner la question des habitats critiques ou la question tout simplement des espèces en péril.

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les activités en cours ne sont pas affectées par l'application de la loi.

800 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

805 Non. Puis madame Sylvette Leblanc pourrait vous donner l'exemple en lien avec la pêche; par exemple, il y a des restrictions. Comme par exemple, comme madame Leblanc le mentionnait très bien, pour les deux (2) espèces de loup puis la tortue luth, il y a des conditions qui sont émises avec les permis de pêche, qui demandent aux pêcheurs de rejeter les individus de ces espèces-là qui sont capturés. Donc ça s'applique aussi à l'industrie qui est en cours, évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 OK. Donc disons les modalités propres, par exemple au renouvellement de permis, des choses comme ça.

PAR M. MICHEL GILBERT:

815

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

C'est comme ça qu'on doit comprendre ça. Très bien. Je vous remercie.

Oui, madame Boily!

PAR Mme CATHERINE BOILY:

825

Moi j'aimerais rajouter, je sais qu'on parle plus des levés sismiques, mais on a parlé aussi du terrestre aux Îles, et on sait que sur les Îles, on a plusieurs espèces en péril, tant au niveau faunique que floristique.

830

Et puis j'ai parlé, il y a moins de deux (2) semaines, avec une personne responsable des oiseaux en péril, au Service canadien de la faune, et ils sont très inquiets de ces projets-là. Ils ne semblent pas informés du tout. Et ils aimeraient savoir, les permis de Corridor Ressources couvrent quelle zone et ils ont l'intention peut-être de forer où. Parce que ces gens-là sont pas au courant et ils sont très inquiets.

835

Je voulais vous informer là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Monsieur Laliberté, est-ce que vous pouvez ajouter, par exemple, lorsque les émissions - étant donné, si on a bien compris, c'est exclusivement provincial, québécois. C'est-à-dire les émissions de permis en milieu terrestre, le fédéral est pas consulté en aucune façon?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

845

C'est exact, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

850

Un instant!

La question tantôt, vous avez mentionné, s'il y a des sanctuaires, des choses, des parcs, j'imagine qu'il y a des restrictions qui peuvent s'appliquer éventuellement du côté fédéral si on est adjacent à une zone fédérale, j'imagine?

855

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

On doit respecter les parcs et les réserves autant provincial ou fédéral. Il y a interdiction de...

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement, par exemple, bon, les espèces menacées de type, bon par exemple, floristiques, quelles sont les préoccupations du ministère?

865

Est-ce que le ministère marche par projet, dans des choses comme ça, ou marche vraiment par secteur, par région et surveille toute activité. Lorsque, par exemple, des plantes rares sont identifiées dans un endroit, est-ce que le ministère est vigilant pour l'ensemble des projets ou c'est seulement pour des projets de type par exemple assortis d'autorisation.

870

Est-ce que le ministère surveille les risques d'endommagement des aires où poussent ces plantes rares là, par exemple?

PAR M. ROBERT JOLY:

875

Le ministère surveille l'ensemble des activités, mais il faut bien sûr que le ministère soit mis au courant qu'une activité va se dérouler, puis la façon de faire. C'est vraiment lorsqu'il y a des demandes d'autorisation qui sont adressées au ministère, donc c'est la façon de savoir que quelque chose va se réaliser puis, à partir de là, d'être en mesure de vérifier s'il y a des impacts potentiels notamment par rapport aux espèces protégées.

880

Il y a des moyens quand même aussi d'intervenir, même si on n'est pas dans le cadre d'une autorisation formelle, il y a des informations qui existent au ministère, des informations cartographiques sur la distribution de diverses espèces, les plantes en particulier, mais aussi les espèces animales en péril, qui existent et qui sont à la disposition des municipalités ou d'autres personnes pour pouvoir déterminer les distributions en question.

885

Mais il est certain que la façon de s'assurer que la loi s'applique, c'est lorsqu'on a des demandes d'autorisation, que ce soit pour un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22, la procédure d'évaluation environnementale ou tout autre permis, il y a toute une multitude de permis, là. Mais pour être informé de quelque chose, il faut qu'il y ait une demande qui soit faite auprès du ministère.

890

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Par exemple, un développement résidentiel rattaché avec une demande d'installation de réseau d'égout, par exemple. Donc, exemple, dans un cas comme ça, le ministère va s'intéresser à la question des plantes rares?

PAR M. ROBERT JOLY:

900

Oui, par ce biais-là ça va bien.

905

Mais même si un développement résidentiel qui est annoncé dans une zone où on sait qu'il y a une sensibilité, avant même qu'il y ait des demandes de permis, de façon générale, le ministère est alerté par toutes sortes de moyens. Des fois ce sont les municipalités mêmes, parfois c'est les citoyens qui sont au courant, ou des groupes qui connaissent bien le milieu et qui avertissent le ministère, et ça permet d'intervenir auprès des municipalités pour s'assurer que le zonage, par exemple, va tenir compte de la présence de l'espèce particulière et qu'on le considère dans le plan comme tel, puis qu'on évite ces zones-là.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

915

Parce que si on fait un parallèle par exemple sur - là j'ai pas le titre exact de la loi – mais lorsqu'on parle d'archéologie par exemple, le ministère de la Culture est très vigilant à ce sujet-là, même dans des cas de projets qui nécessitent pas nécessairement de permis. Mais lorsqu'on est en zone sensible, automatiquement, là, il y a comme une preuve qui doit être faite au préalable là, peu importe le type de projet. Et l'absence de faire la preuve peut constituer une infraction.

920

Mais j'ai plus le nom de la loi exact, là. Mais est-ce que ça s'applique de façon analogue du côté du ministère de l'Environnement?

PAR M. ROBERT JOLY:

925

C'est un bon parallèle. C'est un peu la même logique, il y a des mesures qui visent à protéger le patrimoine archéologique, il y a des zones à potentiel important qui sont identifiées, puis dans d'autres cas, il en existe pas.

930

Et le ministère de la Culture qui applique cette législation-là est un peu dans la même situation que le ministère de l'Environnement, il va être saisi de demandes par le fait qu'il y a des demandes d'autorisation qui sont adressées quelque part au gouvernement.

935

Nous par exemple, on est en contact constant avec les archéologues. Dès qu'il y a un projet, ils sont sollicités. C'est eux qui détectent s'il y a des problèmes ou pas.

940

Alors c'est la même logique que pour la présence ou l'absence d'espèces menacées. Dans leur cas à eux, ils sont aussi en contact avec les municipalités, même lorsqu'il y a pas de demande d'autorisation, les municipalités ont tendance à aller se chercher de l'information auprès du ministère pour voir si il y a des zones à potentiel archéologique important.

Donc la logique aussi avec les espèces menacées est la même. On possède donc une cartographie pour une bonne partie, ou en tout cas, des fiches descriptives de localisation avec des habitats particuliers dans lesquels on les retrouve de façon générale. Et ça, ça nous sert à avertir qu'il y a quelque chose de sensible.

945

Et après, on y va et on développe des mesures avec le promoteur, la municipalité, lorsque c'est pas dans le cadre d'une autorisation. Et si c'est dans le cadre d'une autorisation, bien, on peut soit interdire ou obliger à prendre des mesures particulières.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Madame Boily!

955

PAR Mme CATHERINE BOILY:

Oui. Moi j'aimerais apporter une petite précision sur une question qui a été posée mardi soir. Il y a quelqu'un qui avait posé une question sur le dépôt de déchets de la Défense nationale, savoir si ça pouvait bouger, les déchets.

960

Moi je me demandais, si il y a aucun impact, pourquoi sur le site de l'ONE, par rapport au projet de GSI, on pouvait voir, à la fin de l'année 2003, une note de la Défense nationale qui avisait justement le promoteur qu'il y avait ce site-là et de faire attention.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si on revient du côté de GSI – là, malheureusement on n'a pas accès au registre nécessairement – mais il y avait une série d'informations de différents ministères.

970

De quelle façon vous abordez - on sait qu'il y a un dépôt pas tellement loin des Îles-de-la-Madeleine, là, mais de quelle façon, est-ce que le Comité d'experts a regardé ce genre de problématique là, de milieux particulièrement dangereux.

975

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ (3462):

Le Comité ne s'est pas interrogé sur la question du dépôt de munitions, d'armes qui ne seraient pas explosés.

980

Par contre, dans le domaine maritime, ce site-là est localisé sur la plupart des cartes de navigation, et les capitaines de navires sismiques ont l'obligation d'éviter ces zones-là. On peut pas vraiment prendre de chance, parce qu'on ne sait pas vraiment ce qu'il y a en dessous et comme on sait que ce sont des munitions, qu'il y a même des bombes qui ont pas explosé,

985 donc faudrait faire attention pour pas initier, si on veut, la détonation de ces engins de guerre
qui ont été enfouis.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Très bien.

Monsieur Gilbert avez-vous de quoi à rajouter concernant ce fameux dépôt de l'armée?

PAR M. MICHEL GILBERT:

995 Non, pas vraiment monsieur le Président, il y a pas beaucoup d'informations qui existent
sur exactement qu'est-ce qu'il y a sur ce dépôt-là, puis quelle est sa dimension, etc. Toute cette
information-là est disponible auprès de la Défense nationale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Très bien

PAR M. MICHEL GILBERT:

1005 Et maintenant, pour la question spécifique qui touche l'avis qui a été donné par la
Défense nationale à l'ONE, il faudrait communiquer avec l'ONE pour voir les implications. Mais
Pêches et Océans ne s'est jamais penché sur cette question-là de façon précise, dans le
contexte des projets d'exploration sismique.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

1015 Alors madame Boily, dans l'état de l'information disponible ici, ça répond à la question.

PAR Mme CATHERINE BOILY:

1020 OK. Moi, juste pour terminer, je tiens à préciser, je pense qu'on en a parlé aussi, que le
secteur économique des Îles, c'est le tourisme ainsi que la pêche. On est une région, comme
beaucoup de régions qui sont concernées par ce projet-là, qu'il y a beaucoup le problème de
l'exode des jeunes. Je pense qu'au cours des années, ces régions-là ont mis beaucoup
d'énergie, de temps et beaucoup d'argent à faire revenir les jeunes dans leur région.

1025 Mais je crois que les jeunes qui reviennent dans ces régions, présentement, ne sont pas
nécessairement intéressés à revenir dans une région où il y aura éventuellement de
l'exploitation de pétrole.

1030 Et je me demandais, est-ce que vous avez pris, est-ce que dans votre rapport où vous avez pris comme impacts dans les socio-économiques, vous avez tenu compte du fait que peut-être que plusieurs personnes ne seront pas intéressées par ces projets-là et pourront quitter des régions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Votre question porte plus sur les phases disons d'exploration par forage et l'exploitation?

PAR Mme CATHERINE BOILY:

1040 Bien, je crois que les gens d'ici, quand on voit ces cartes-là, puis qu'on sait qu'à Old Harry ça a été fait, on sait à quelque part que ça risque fort d'arriver, c'est très inquiétant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Du côté du Comité. Monsieur Cantin!

PAR M. CAROL CANTIN:

1050 Oui, j'irais rapidement. Hier, il y avait un intervenant, je crois que c'est lorsqu'on parlait justement de la comparaison avec les mines de sel, où au départ il y avait entre autres des ingénieurs qui venaient de l'extérieur et on avait formé ici un ingénieur de la place et c'était justement maintenant un ingénieur des Îles qui travaillait entre autres aux mines de sel.

Donc je pense qu'il faut peut-être éviter de généraliser ce genre de propos.

1055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1060 Alors madame Boily, je vous remercie.

CÉLINE BOUCHARD

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais madame Céline Bouchard s'il vous plaît.

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

1070

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Bonjour madame.

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

1080

Étant donné que l'approvisionnement en eau potable aux Îles-de-la-Madeleine dépend presque exclusivement des eaux souterraines pour les usages domestiques, agricoles, touristiques ou de transformation des produits marins, et que depuis plusieurs décennies, la contamination des nappes phréatiques par l'eau salée sous-jacente à l'eau douce ou par des contaminants venus de la surface, ou éventuellement des profondeurs, est une préoccupation très bien connue du milieu, lors d'un forage, soit d'exploration de type stratigraphique ou plus élaboré, ou d'exploitation, est-ce que les risques de contamination de l'aquifère d'eau douce sont nuls? C'est ma question.

1085

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Alors on va voir si on est en mesure ici d'avoir la réponse à votre question.

Monsieur Laliberté, les forages stratigraphiques, bon on parle, on fait un forage dont l'objectif n'est simplement, à ce moment-là, pas d'exploiter rien mais d'aller voir quelles sont les successions de dépôts meubles notamment ou rocheuses, est-ce que c'est reconnu comme pouvant poser des problèmes à la qualité de la nappe phréatique.

1095

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

1100

Monsieur le Président, dans les règles qui prescrivent les conditions dont un forage doit être effectué, il est mentionné que le forage doit être isolé au moyen de coffrages cimentés, après la formation, doit être isolé de toute zone aquifère pouvant servir à l'approvisionnement d'eau potable.

1105

Donc ceci étant dit, c'est que lorsqu'on fore un puits, comme je l'ai déjà mentionné, on doit s'assurer qu'il y a un système anti-éruption qui est fixé à la surface. Mais le système anti-éruption est fixé après un coffrage qui, lui, isole la formation géologique des zones d'eau potable ou des zones poreuses. Donc un forage, il y a un tuyau en métal qui est cimenté après la formation, qui isole justement et qui permet, qui évite qu'il y ait contamination ou qu'il y ait interférence. Donc ça, c'est une obligation légale d'isoler toutes les zones d'approvisionnement d'eau potable.

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, et ça c'est bon autant pour le forage que l'exploitation?

1115

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Oui.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat!

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1125

Est-ce qu'il est possible qu'en cours de forage, qu'on rencontre des situations où on peut avoir des intrusions rapides de saumure ou des phénomènes ou des problèmes liés à des comportements un peu catastrophiques des puits et donc des conséquences?

1130

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Lors d'un forage d'un puits, on va, règle générale, rencontrer l'eau potable près de la surface, mais dépendamment des régions et du type de roche, dans la majorité des cas, lorsqu'on va atteindre une certaine profondeur, l'eau va être salée. Donc ça va être de l'eau de formation, de l'eau fossile, si on veut, et qui est beaucoup plus salée que l'eau de mer si on veut.

1135

Donc l'eau potable se situe tout près de la surface, à la surface, toutes les zones d'eau potable sont isolées par coffrages cimentés et en profondeur, ce que l'on rencontre, c'est de l'eau qui n'est vraiment pas comestible. C'est de l'eau qui est hyper salée.

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1145

J'ai entendu une petite cloche à ma gauche. Oui, madame Bouchard!

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

J'avais une sous-question qui a été un peu abordée tantôt au sujet justement de l'utilisation de l'eau pour l'opération de forage. Parfois, nous avons à subir des restrictions dans notre consommation d'eau. Alors j'aurais aimé que la quantité d'eau qui est utilisée et sa provenance soient précisées, dans le cas où il y aurait des permis de forage d'accordés.

1150

1155 Puis ensuite, j'aurais aimé savoir si des redevances peuvent être perçues, parce que l'eau est quand même fournie, si ça vient des aqueducs municipaux ou si c'est fourni par la municipalité.

1160 Et qu'arrive-t-il des boues générées, parce que j'ai pu comprendre qu'on réutilisait l'eau en circuit fermé, mais il y a quand même des boues générées, lesquelles boues peuvent, à un moment donné, être porteuses d'hydrocarbures et se retrouvent en surface et peut-être peuvent recontaminer. La contamination pourrait venir de la surface au lieu de venir par votre puits qui est coffré.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc à la fin des forages, on a des surplus de boues, qu'est-ce qu'on fait avec ça habituellement.

1170 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ (93):**

 Monsieur le Président, règle générale, les fluides de forage sont conservés sur place et sont traités sur place et, dépendamment de la composition, ils doivent en disposer à des endroits qui sont recommandés par le ministère de l'Environnement, dépendamment des sites disponibles.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc s'il y a des boues huileuses, en fonction des critères, dans une analyse, ces boues-là doivent être gérées selon les prescriptions du ministère de l'Environnement.

1180 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

 Les boues doivent être traitées.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 C'est ça, si les boues contiennent seulement de la bentonite par exemple, elles peuvent être laissées à un endroit spécifique pour sécher simplement? C'est ce qu'on doit comprendre?

1190 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

 En effet, lorsque les analyses des fluides de forage à la fin de l'activité respectent les conditions d'analyse, parce qu'il y a des conditions qui doivent être respectées, et si elles respectent justement les critères, elles peuvent être disposées sur place, peuvent être enfouies sur place.

1200 Et règle générale, en milieu agricole, les agriculteurs préfèrent avoir ce type d'engrais là plutôt que de l'engrais chimique parce que ça fait plus naturel. Finalement, c'est de la bentonite et on sait que c'est un apport, c'est un engrais naturel, lorsque les boues de forage sont mêlées à la terre arable.

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

1205 À un moment donné, c'est pas juste de la bentonite, j'imagine, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 C'est ça, autrement dit on nous explique, s'il y a des traces d'hydrocarbures qui dépassent certains critères, il y a une gestion qui doit en être faite; si la boue est exempte d'hydrocarbures, oui, monsieur Joly peut compléter sur cet aspect-là, ce qu'on doit comprendre, donc une gestion selon la qualité de ces produits, de ces résidus-là.

PAR M. ROBERT JOLY:

1215 En fait, on va les traiter comme un sol, et on va s'interroger à savoir si ce sol-là contient un contaminant au-delà de ce qui est prévu par le règlement. Alors ça nécessite donc des analyses constantes, et si on détecte, dans ce sol, un contaminant, dépendamment duquel – là parlons des hydrocarbures dans ce cas-là puisque ça risque d'être la situation –
1220 dépendamment de la concentration, il va y avoir des exigences qui vont être faites.

S'il s'agissait par exemple de concentrations importantes, on exigerait une décontamination. Il faudrait passer par un processus qui enlèverait les hydrocarbures jusqu'à un certain seuil et jusqu'au niveau où on veut décider de l'utilisation du sol.

1225 Par exemple, si on veut une utilisation agricole, ça signifie qu'il faut qu'il y ait absolument rien, aucune trace de contaminant dans le sol. S'il y a un certain niveau de contamination, souvent on les autorise comme recouvrement sur les lieux d'enfouissement sanitaire. Là on a des sites, de toute façon, déjà en partant, où il y a un confinement avec une
1230 protection de la nappe phréatique. Et autrement, ils peuvent aussi, s'ils sont à un niveau de contamination un peu plus bas, on peut les utiliser sur des terrains à vocation industrielle ou commerciale mais pas sur des terrains à vocation domiciliaire par exemple, pas pour des fins d'habitation.

1235 Alors c'est fixé dans les règlements, le Règlement sur les sols contaminés, et il y a une gestion qui est faite de ces sols-là de manière à ce qu'on en dispose en fonction du niveau de contamination et de l'usage qu'on veut en faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Donc, de mémoire, puis si on prend les hydrocarbures pétroliers là, c'est la chaîne de carbone, mais disons des hydrocarbures qui sont pas de l'essence, de mémoire, le critère qu'on appelle naturel serait à peu près de cent parties par million (100 ppm) et le critère à ne pas franchir, de mémoire, pour les aspects par exemple résidentiels ou agricoles, ce serait sept cents (700 ppm), dans les secteurs industriels, c'est trois mille cinq cents parties par million (3500 ppm).

1245

Donc on si on a des critères au-delà de ça par exemple, si une boue par exemple était dans un secteur industriel, mais elle dépassait autrement dit le niveau de trois mille cinq cents (3500) ppm, ça voudrait dire que cette boue-là ne peut pas être gérée dans un terrain industriel non plus, donc elle doit être disposée dans un endroit sécuritaire, ou traitée, bien entendu.

1250

Donc c'est un peu comme ça, c'est la Politique de protection des sols ou de réhabilitation des terrains contaminés, c'est ça que vous avez parlé, monsieur Joly, du ministère de l'Environnement. Donc c'est géré selon ces critères-là de la Politique québécoise.

1255

Oui, autre question?

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

1260

J'aurais une petite question, est-ce que ça veut dire que présentement le ministère de l'Environnement a en main des analyses de sol, des analyses des boues qui ont été générées lors du forage de 1999?

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

Êtes-vous en mesure de répondre à cette question-là concernant les forages à Fatima, c'est ça?

1270

PAR M. ROBERT JOLY:

Je vais faire la vérification, je suis pas en mesure de répondre en ce moment, mais je vais faire la vérification.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce type de vérification, normalement, disons, parce que la Politique était en vigueur à cette époque-là, ça voudrait dire que la Direction régionale du ministère aurait pu faire un suivi à cet effet?

1280

PAR M. ROBERT JOLY:

Sûrement la Direction régionale.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez vérifier du côté de la Direction régionale quelle information vous pouvez nous communiquer.

1290 Ça vous va?

PAR Mme CÉLINE BOUCHARD:

D'accord.

1295

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1300

LÉONARD POIRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

On m'a indiqué que j'avais tantôt nommé monsieur Léonard Poirier, on m'a fait signe qu'il était arrivé. Monsieur Poirier.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1310

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Je vous laisse la parole.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1320

Peut-être au début, faire une brève présentation de notre organisme. On a parlé beaucoup de pêche, donc je sais qu'ici dans la salle, il y a beaucoup de spécialistes de la question environnementale, peut-être beaucoup plus que nous de ce côté-là.

1325 J'aurais aimé que mon président soit avec moi, sauf que les activités sont débutées sur les quais. Hier soir, on a quand même passé un certain temps ici, sauf que peut-être on est peut-être un peu moins habitué à la mécanique là, ici.

1330 Bon, donc au niveau de l'organisme que je représente, c'est bien sûr l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine. Grosso modo, ça c'est un organisme qui, au niveau de la valeur au débarquement, la transformation qui se rajoute à ça puis bon, si on regarde la valeur économique, il faut rajouter ce qu'on appelle le paiement de transfert, l'assurance emploi, bien, sans calculer à la cent près, c'est peut-être aux environs d'une centaine de millions de dollars qui est générée autour de nos membres.

1335 Donc nous aussi, on se définit souvent ici, dans le milieu, comme on appelle ça le triple quatre-vingts pour cent (80 %), c'est que notre organisme en gros, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) des petites entreprises de pêche, des bateaux comme on appelle ici, c'est aussi quatre-vingts pour cent (80 %) des volumes des produits débarqués et quatre-vingts pour cent (80 %) aussi de la valeur. Donc c'est en gros notre organisme.

1340 Je comprends la démarche un peu, je vois que bon, c'est un forum si vous voulez au niveau questions-réponses, avec en mai probablement plus les commentaires ou encore plus les mémoires ou autres. Toutefois, comme je disais tantôt, nos activités sont déjà débutées, et surtout en mai, ça va être probablement plus critique d'obtenir des pêcheurs.

1345 Bon, comme on est assez limité aussi au niveau de la permanence, donc on souhaite, j'espère qu'avec la souplesse que vous pourrez démontrer, qu'on pourra peut-être sortir un petit peu du cadre uniquement questions-réponses, y aller peut-être un peu avec les commentaires un peu. J'ai regardé ça un peu, j'espère que vous allez nous permettre un petit peu de déborder.

1350 Bon, il y a deux (2) choses que je remarque, comme par exemple, le but exact des audiences, c'est-à-dire sur les relevés sismiques, mais aussi le forage et l'exploitation, les gens discutent autour de cette question-là.

1355 Nous, bien sûr, de façon globale, on est ici pour témoigner, là, qu'on partage les nombreuses interrogations soulevées à date par les gens qui sont passés, la plupart des intervenants, dont entre autres, notre collègue madame Landry, qui est des pêches également. Aussi, c'est qu'on participe au groupe de travail qui est mis sur pied ici aux Îles.

1360 Donc, c'est ça, nous, dans ce dossier-là, en tout cas, il faut dire les choses comme elles sont, peut-être qu'il y a des gens qui nous voyaient un petit peu absents du dossier, toutefois on tente un petit peu d'être pragmatique un petit peu là-dedans.

1365 Ce qu'on perçoit là-dedans, c'est bien sûr, comme on disait, c'est qu'il y a des besoins énergétiques, il y a un apport économique qu'il faut regarder, il y a une qualité de vie du milieu

aussi, donc c'est toutes des choses qui nous préoccupent, même si on n'est pas peut-être présent à cent pour cent (100 %), compte tenu encore une fois des difficultés qu'on a. Donc ça nous préoccupe, nous également.

1370 Donc une des questions que les gens, peut-être, que nos pêcheurs se posent, c'est bien sûr qu'eux ils regardent ça en se disant, bien, est-ce qu'on a évalué, finalement, de façon appropriée, le potentiel de risques versus les rendements qu'on espère pour la population madelinienne. Donc ce mot-là, pour nous, est important.

1375 Donc est-ce qu'on a vraiment, de façon globale, évalué le risque versus ce que ça va nous rapporter finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Donc ça va être votre première question.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1385 Oui, un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390 Du côté du Comité, par exemple, bon, bien entendu le mandat porte sur les levés sismiques, mais à l'origine même donc des levés sismiques, il a dû y avoir un exercice qui a dû se faire, je sais pas auprès de quel ministère, si c'est le ministère des Ressources naturelles, mais il y a un exercice qui s'est fait, ne serait-ce que finalement pour arriver à une résolution de l'Assemblée nationale en 2002 qui voulait explorer plus avant le potentiel.

1395 Est-ce qu'il y a des évaluations de coûts-bénéfices qui ont précédé, par exemple, est-ce qu'il y a une évaluation de coûts-bénéfices qui a précédé le plan d'Hydro-Québec qui a été publié à l'origine en novembre 2002 sur le plan de l'exploration pétrolière et gazière? Est-ce qu'on a de telles études?

PAR M. CAROL CANTIN:

1400 Non, il n'y a pas de ce genre d'étude, Hydro-Québec a été la première à introduire ce genre d'étude d'effets, de retombées économiques d'éventuels travaux de mise en valeur des hydrocarbures. Donc il faut se référer à ce document.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, de mémoire, dans le plan d'Hydro-Québec, bon, on parle vraiment, l'emphase est mise sur les modèles économétriques de rapport, de seuils de rentabilité pour l'exploitation ou la construction de gazoduc.

1410

Effectivement, on ne retrouve pas, disons, d'analyse de l'autre côté de la médaille, disons, quels pourraient être les coûts socio-économiques ou les coûts environnementaux à l'implantation par exemple d'un gazoduc, par exemple.

1415

On dit, son coût d'implantation, on nous indique combien de mètres cubes il devrait transiter à l'intérieur du gazoduc pour en assurer une rentabilité, mais d'un autre côté, j'ai pas mémoire qu'il y ait eu des contre-analyses à savoir par exemple, à partir de quel moment tel gazoduc serait trop onéreux à installer, compte tenu d'impacts environnementaux potentiels.

1420

Donc vous me dites qu'il y a pas eu d'autres analyses que celle-là de faites à l'heure actuelle concernant des modalités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent.

C'est ça qu'on doit comprendre?

1425

PAR M. CAROL CANTIN:

Effectivement, on se réfère bien sûr à l'étude déposée par Hydro-Québec intitulée "Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec, 2002-2010", déposée au mois d'août 2003.

1430

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce document-là est déjà déposé sous la cote DD1, donc c'est probablement le document qu'on a pu voir, qui traitait le plus de façon intensive des projets. Bien entendu, il y a le site Internet du ministère des Ressources naturelles qui mentionne des choses, mais disons que d'un point de vue tentative d'implantation, il y a certaines indications.

1435

Mais effectivement, nous n'avons pas d'étude coûts-bénéfices en rapport justement des coûts environnementaux à l'intérieur de l'étude.

1440

Donc je pense que du côté de monsieur Poirier, est-ce que vous avez une question additionnelle en rapport avec ce point?

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1445

Là-dessus, ce que nous disent nos pêcheurs, c'est qu'il faut être conscient que premièrement, ils désirent poursuivre leur activité plus que centenaire. Ils veulent être

1450 pragmatiques mais en même temps, comme de raison, ce qu'ils désirent le plus au monde, c'est le désir de leur activité plus que centenaire. Donc c'est un mode de vie pour eux autres, bien sûr, mais c'est plus. C'est économique, comme je mentionnais tantôt.

1455 Donc il a été investi beaucoup beaucoup d'énergie au cours des dernières années, là, entre autres, je peux donner l'exemple du homard, jusque dans les années mi-quatre-vingt, les années quatre-vingt-cinq, on débarquait peut-être quelque chose comme deux point cinq millions de livres (2,5 M lb), alors que présentement, on en est rendu tout près du seuil de cinq millions (5 M lb); donc des efforts énormes au niveau de l'environnement, au niveau des mesures de gestion si vous voulez qui ont été faits. Donc pour justement promouvoir cette pêcherie-là.

1460 Une autre question peut-être de façon générale, c'est que, est-ce que les autorités, finalement on écoute ça, on voit ça, on regarde ça, on lit ça, mais on se pose aussi la question d'une façon générale, est-ce que les autorités veulent réellement soumettre ce genre de développement là à un processus bien établi, d'ailleurs que ça soit au fédéral et provincial, donc est-ce qu'il y a une réelle volonté finalement de parvenir justement à définir un processus un peu plus clair, un peu plus précis, un peu plus convenable qu'à l'heure actuelle.

Bon, les audiences, c'est sûr que c'est peut-être un pas dans cette direction-là, mais les audiences, je veux dire, c'est une chose, mais que fait-on après, là.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien entendu, c'est pas nous qui sommes en mesure, disons, de répondre à la question actuellement. On a un mandat pour faire des recommandations.

1475 Du côté du Comité, de quelle façon vous avez abordé, trouvé la place des levés sismiques dans l'ensemble d'un processus d'exploration et d'exploitation éventuelle, dans un cadre de participation publique attaché à ça.

1480 **PAR M. ROBERT JOLY:**

Le Comité a pas défini des solutions précises, mais il a donné les pistes, entre autres, faire en sorte de regarder ces projets-là dans un ensemble, dans un ensemble global. Il y a des moyens de le faire, il y a des moyens qui existent pour le faire. On a proposé, au ministère de l'Environnement, d'examiner ces projets-là dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique.

On a rencontré Hydro-Québec tout de suite après l'adoption du plan, au début de 2003, après que ça a été fait, on a été sensibilisé à cette activité-là en même temps aussi lorsque le plan a été adopté, alors on est allé rencontrer Hydro-Québec, on leur a demandé pour des

1490 explications mais on a discuté avec eux aussi pour voir s'il y avait pas intérêt de leur part à faire une évaluation environnementale stratégique.

1495 L'évaluation environnementale stratégique, pour expliquer un peu ce que c'est, c'est une manière de traiter les problèmes en amont, on appelle ça, c'est un peu dans le jargon de l'évaluation environnementale, c'est regarder les problèmes en amont, donc avant qu'ils arrivent. Donc quand on est face à des projets, surtout quand c'est des projets récurrents dans un domaine particulier, qu'on regarde à la pièce, souvent il peut être plus avantageux de prendre un recul et de les regarder globalement avant de les regarder à la pièce, un par un.

1500 Alors c'est une façon de faire, c'est une pratique qui existe dans certains pays, le Canada a une politique sur l'évaluation environnementale stratégique, la Communauté économique européenne en a une. Nous, au Québec, on a une politique qui est en voie de développement, on a proposé, on va proposer cette politique-là au gouvernement bientôt, ça fait partie des exercices que je mentionnais hier sur le Plan vert du ministère et les révisions du régime de protection de l'environnement. Mais ça fait partie de notre plan.

1510 La révision du régime va comprendre une proposition d'évaluation environnementale stratégique et l'idée de cette évaluation-là, c'est justement de regarder les projets plus avant, donc au moment où on projette de mettre en place une politique ou un programme, par exemple, pour essayer, au moment où on le fait, de voir, en se projetant dans l'avenir, vers quoi on s'en va puis faire des choix stratégiques.

1515 Alors c'est une approche que le Comité n'a pas amenée de façon spécifique parce qu'il s'est pas penché de façon aussi précise que ça, mais qui est incluse dans les recommandations d'ordre général lorsqu'on demande de regarder de façon globale, ça fait partie des instruments qui peuvent être utilisés pour examiner des questions comme celle-là. Éventuellement y aller autant sur des approches environnementales que socio-économiques aussi pour déterminer globalement vers quoi on s'en va.

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, dans ma perception personnelle, s'il y a des recommandations qui sont bonnes pour les levés sismiques en termes, disons, de consultation publique, on peut penser que dans les phases subséquentes, la logique s'imposerait d'elle-même aussi.

1525 Et d'un autre côté, ça veut dire, du côté de l'évaluation environnementale stratégique, ça veut dire qu'il pourrait être possible, dans un futur prochain mais non défini, que l'évaluation environnementale stratégique puisse être faite en rapport, par exemple, à des programmes de forage et d'exploitation éventuelle dans le golfe Saint-Laurent.

1530 Donc c'est quelque chose qui est possible dans le futur, que le gouvernement pourrait décider d'appeler? C'est ça que vous êtes en train de nous dire?

PAR M. ROBERT JOLY:

1535 L'idée de la politique qu'on veut proposer, c'est effectivement de faire en sorte que les principales politiques, puis les principaux programmes gouvernementaux, ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, puissent être examinés dans ce cadre-là. Les choix, l'évaluation stratégique, c'est pas comme une évaluation de projet parce qu'on peut pas y aller de façon aussi précise.

1540 Une politique, c'est général, alors on peut pas avoir un règlement qui dit, telle politique ou telle autre, donc on n'approche pas ça avec des obligations légales en disant, si vous faites ça, ça prend telle, telle obligation. C'est plutôt une politique, donc c'est d'ordre général, c'est des principes qui sont de planification, c'est un principe de planification qui doit être mis en place par les différents acteurs publics en particulier. Ça s'applique beaucoup mieux dans le secteur public que dans le secteur privé, mais ça peut se faire aussi dans le secteur privé.

1545 Et les acteurs publics sont incités à commencer par faire une évaluation de cette nature-là des politiques qu'ils veulent mettre en place, ça comprend des approches d'évaluation environnementale qui sont assez semblables à celles qu'on utilise dans l'évaluation des impacts, sauf qu'on n'a pas le même niveau de détail. Mais philosophiquement, là, c'est la même chose.

1550 Et ça comprend aussi des obligations de consultation publique.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1560 Monsieur Poirier!

PAR M. CAROL CANTIN:

Excusez-moi!

1565

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Cantin.

1570 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Peut-être un complément d'information, si vous permettez.

1575 À ça s'ajoute, bien sûr, on en a parlé déjà à quelques occasions, la nécessité pour entreprendre de tels travaux de mise en valeur en milieu marin, parce que ce qui nous

concerne aujourd'hui, c'est le milieu marin, le golfe du Saint-Laurent, la nécessité d'une entente avec le gouvernement fédéral sur tous les travaux qui seront exécutés à l'avenir, que ce soit des levés sismiques, des forages d'exploration ou la mise en exploitation.

1580 L'ensemble de ces activités-là donc sera encadré par une réglementation qui précisera, dans le cas de l'évaluation environnementale, quelles seront les règles appliquées et les modes de consultation aussi.

1585 Alors cette loi-là, surtout si cette entente-là est supportée par des lois, ça sera donc ce qui aura été décidé dans l'entente qui fera office, en fin de compte, qui sera donc légal, qui dictera, en fin de compte, quelles seront les règles de consultation, parce qu'on peut présumer qu'il y en aura certainement, et comment fonctionneront aussi les évaluations environnementales.

1590 Je pense que c'est vraiment le cœur, à mon avis, pour le golfe du Saint-Laurent en tous les cas, des modalités d'exécution des travaux au niveau de l'environnement, en tous les cas, ça sera certainement dicté dans cette entente-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Très bien.

Monsieur Poirier, ça va?

1600 **PAR M. LÉONARD POIRIER:**

Oui. Donc c'est ça, nous, on peut ajouter à ça, c'est bien sûr que le bien-être encore une fois des populations locales touchées devra être justement au cœur ou au centre des préoccupations, finalement, de tout processus gouvernemental.

1605 C'est ça, j'entendais aussi, en tout cas je partage un peu cet avis-là, où étant nous-mêmes dans les ressources, les produits de la mer c'est une ressource, c'est de juridiction fédérale, donc on doit partager ou du moins négocier avec d'autres provinces, l'harmonisation finalement avec les autres provinces.

1610 Donc, je veux dire, y a-t-il un réel désir encore une fois d'harmoniser avec les autres provinces. Bon, on sait qu'il y souvent des iniquités là-dedans, en tout cas c'est le système, qu'est-ce que vous voulez, quand on doit partager les ressources, il faut négocier fort, il y a pas de garantie.

1615 Donc souvent, quand on harmonise, par contre, des fois on doit perdre, il y a un bon côté et un moins bon, là, des fois on doit perdre un petit peu de notre originalité québécoise. En tout cas, on sait qu'on est souvent plus progressistes que d'autres provinces. Donc on sait

1620 que quand on harmonise, souvent, avec les autres provinces, on est obligé d'y aller avec le plus petit dénominateur commun.

1625 Donc de ce côté-là, au niveau de – j'ai entendu un petit peu hier – mais à ce niveau-là, je pense, je sais pas à quoi qu'il faut s'attendre exactement. C'est un peu la question, qu'est-ce qu'il faut s'attendre lorsqu'on va, comme je dis, ou on laisse sous-entendre, y aller avec le plus petit dénominateur commun finalement ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Monsieur Cantin.

PAR M. CAROL CANTIN:

1635 Oui, en ce qui a trait à l'harmonisation, dans nos discussions qu'on a avec le gouvernement fédéral, le gouvernement fédéral souhaite, certain, harmoniser de façon la plus cohérente possible les règles qui régissent la mise en valeur des hydrocarbures, entre autres sur la côte est. Ils veulent autant que possible que ce soit pas trop différent d'une région à l'autre.

1640 À un point tel, qu'à un moment donné, l'ancien ministre des Ressources naturelles avait proposé aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, en fin de compte, de saborder leur propre office pour créer un super office côtier qui pourrait également intégrer l'ensemble des provinces de l'Atlantique et le Québec.

1645 Justement par souci probablement d'identité, puis de différence entre les régions, les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont rejeté l'idée de monsieur Deliward parce qu'eux aussi, je pense, présumaient qu'il y avait une certaine identité, certains éléments distinctifs à préserver dans leurs régions.

1650 Le Québec ne fait pas exception à ça et dans les négociations justement que l'on mène avec le gouvernement fédéral, on s'efforce justement de faire en sorte que les spécificités québécoises, quand on sera bien sûr rendu à discuter au niveau de l'application des pêches entre autres, soient vraiment prises en compte en fonction justement des besoins et de la réalité des pêcheurs du golfe du Saint-Laurent.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

1660 Ça va monsieur Poirier?

PAR M. LÉONARD POIRIER:

Oui.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous laisser un dernier point parce qu'il y plusieurs autres personnes qui sont au registre, j'aimerais pouvoir passer le maximum de personnes avant que nous mettions fin à la séance.

1670

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1675 Parfait. Il y a une question qui est le partage des redevances. Encore une fois, on fait une analogie un petit peu parce bon, finalement, ce qui sous-entend tout ça, de façon globale – parce qu'on n'a pas parlé des relevés sismiques, on a eu l'occasion par contre, nous, de se prononcer sur cette question-là dans le passé – c'est le partage des redevances.

1680 Parce qu'au fond, je veux dire, l'idée qu'on sous-entend ou sous-tend un peu, c'est que si on gagne rien finalement, ou s'il y a rien à gagner pour la population des Îles, et en particulier notre secteur, quel que soit le risque, et aussi contrôlé soit-il, quel est notre intérêt. Je veux dire, c'est la question qu'il faut se poser.

1685 Donc, d'où là au départ, et d'où là maintenant que je termine, le partage des redevances, finalement, bon, on regarde ça puis on a l'impression qu'encore une fois, nous, on vit ça dans la pêche, on vit ça avec les Autochtones, bien souvent, bon, quand on sait qu'au départ, quand il y avait des projets pour les autochtones, les gouvernements fonçaient ou plutôt défonçaient, puis ils réglait la question des redevances ou des paiements après. Des fois pour rien, des fois pour si peu.

1690 Donc nous, comme population locale, je pense que, on va tu être traité de la même façon? On va tu finalement s'asseoir puis on va tu négocier, finalement, pour certaines redevances avant qu'on nous fonce dedans? Donc c'est ça!

1695 Pour la population des Îles, mais bien sûr pour notre secteur, c'est-à-dire les pêcheries. Au fond, si c'est nous qui sommes sur la ligne de mire, on aimerait bien savoir aussi à quoi s'en tenir. Donc c'est la question, de ce côté-là, est-ce qu'on va être mis à contribution au niveau d'éventuelles redevances?

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on réfère à l'implication quand même des communautés locales, implication dans le sens très large, à la décision.

PAR M. CAROL CANTIN:

1705

Oui, un premier point, on a mentionné hier que les redevances, dans le cas d'une entente, on parle toujours d'une entente, bien sûr, de découverte parce qu'on n'a pas encore la conviction qu'il y a des hydrocarbures, que les redevances, comme c'est le cas à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, reviennent exclusivement à la province. OK, le gouvernement fédéral ne prend pas un cent. Ça c'est une chose.

1710

L'autre chose, hier, monsieur le Président, vous m'avez demandé quelle était la politique du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en fonction des régions. Alors, hier soir tard, j'ai demandé à mon ministère de nous sortir quelle était la position la plus récente, parce qu'il y a eu beaucoup de rencontres régionales et de discussions à cet effet, où souvent les régions vont demander une part des redevances que ce soit pour, suite à l'exploitation minière ou forestière, qu'une part de ces redevances-là, une part du moins des revenus soit réinvestie en région.

1715

1720

Alors comme je vous disais hier, j'ai demandé, très tard hier soir, qu'on me fasse parvenir le document, et on pourrait voir à ce moment-là, est-ce qu'il y a une politique déjà au ministère des Ressources naturelles de fixée sur un certain retour de la richesse aux régions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

C'est ça. Donc ça, on va pouvoir avoir un dépôt de document, on pourra consulter pour voir justement à quoi ça mène éventuellement les mécanismes de redevances.

PAR M. CAROL CANTIN:

1730

Ou si c'est pas un document, au moins revenir avec la position, où en est rendue la réflexion du ministère dans ce chapitre, parce qu'il y a eu beaucoup de consultations encore récemment sur le rôle justement du ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Savez-vous, une petite question en rapport avec ça, savez-vous si la part de la redevance par exemple, pour une région donnée, si la redevance est réservée à la région ou le projet se fait.

1740

Autrement dit, si dans le cas d'une mine, par exemple, la redevance qui serait répartagée par le gouvernement, si on a une mine à un endroit donné, je sais pas, en Gaspésie par exemple, est-ce que la redevance serait réservée à la Gaspésie ou saupoudrée dans l'ensemble des régions du Québec? Savez-vous ça?

1745

PAR M. CAROL CANTIN:

1750 Je me risquerais à une interprétation, je dirais que les régions, de ce que j'en ai lu, demandent un retour régional de l'exploitation de la ressource régionale, alors je penserais en tous les cas qu'il y a certainement une partie importante.

En tous les cas, c'est la demande des régions pour l'instant et je ne connais pas la position du ministère à cet effet. Mais elle l'est, je pense, elle chemine.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un document à lire.

Oui, monsieur Locat.

1760

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

1765 Une question à monsieur Cantin. Est-ce que ce projet de développement gazier ou les hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent a été abordé à la Table régionale de concertation ou à une table régionale quelconque?

PAR M. CAROL CANTIN:

1770 Il en a été question lors des tournées régionales, qu'il y avait des projets, parce que dans chaque région, il fallait faire des inventaires des ressources naturelles qui étaient exploitées et comment elles pouvaient profiter aux régions.

1775 C'est dans le cadre de ces tournées régionales là et des différents mémoires qui ont été présentés par les régions qui tentaient d'évaluer quelles seraient justement les ressources ou la richesse que ces régions-là pourraient tirer de l'exploitation des ressources.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

Monsieur le Président!

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1785

PAR M. CAROL CANTIN:

Mais il y en a peut-être eu d'autres, je le sais pas, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Très bien.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1795

Une dernière par rapport aux levés sismiques, puis ça serait terminé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

Oui.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

1805

Bon, comme je disais tantôt, on a été, nous, consultés par Pat and Kenning, en tout cas c'est un consultant pour GSI, qui lui-même est consultant, donc c'est bien sûr qu'on a été rencontré, mais c'était dans une direction précise, OK. Donc aujourd'hui le débat est beaucoup plus large.

1810

Donc nous, ce qu'on a tenté, bon, au niveau des mesures d'atténuation, donc on a demandé, en tout cas, que les relevés sismiques ne se fassent pas dans la ligne ce qu'on appelle des quarante (40) brasses autour des Îles, en tout cas, c'est assez loin autour des Îles. On a demandé, puis ça c'est très important pour nous, que ça se fasse tard à l'automne. Donc on sait que le processus maintenant est un peu chamboulé, là.

1815

Bon ça pour nous, c'est une demande très importante, compte tenu des espèces migratoires, le hareng entre autres, l'automne etc. Donc tard à l'automne. Et on a demandé également que ça commence par la Gaspésie, compte tenu - qu'ils commencent en Gaspésie pour s'en venir vers les Îles pour arriver ici le plus tard possible donc, et comme de raison, des pêcheurs observateurs sur les bateaux.

1820

Donc la question, ça s'adresse au ministère finalement, est-ce que ces mesures-là d'atténuation sont suffisantes, à leur avis, pour quand même nous protéger finalement, là, ou protéger les pêcheurs dans un "range" si vous voulez, entre guillemets, là, de protection acceptable.

1825

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est du côté autrement dit, dans le cas du projet GSI en particulier, bon, il y avait trois (3) mesures.

1830

La deuxième, j'ai pas eu le temps de la prendre en note, c'était quoi. Il y avait la zone du quarante (40) brasses.

PAR M. LÉONARD POIRIER:

La ligne du quarante (40) brasses).

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Tard à l'automne.

1840

PAR M. LÉONARD POIRIER:

Tard à l'automne, oui. Puis qu'on débute par la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

OK.

Alors de quelle façon, bon, je pourrais commencer du côté du Comité, ce genre de mesures d'atténuation là par exemple, précises, en fonction du projet de GSI a-t-il été pris en compte dans les travaux du Comité?

1850

PAR M. ROBERT JOLY:

Oui, ça a été pris en compte. Maintenant là, il s'agit d'une application très très pratique...

1855

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous comprends.

1860

PAR M. ROBERT JOLY:

... au projet en termes d'efficacité. J'imagine que c'est plus du côté du ministère de Pêches et Océans qui serait en mesure de nous dire si c'est acceptable et si ça fonctionne bien.

1865

Mais c'est sûr que ça fait partie des mesures qui ont été examinées par le Comité, qui ont été retenues. L'idée des séquences chronologiques dans le temps ou dans l'espace, c'est un peu ça l'idée, soit de bouger dans l'espace ou bien non, sinon, c'est de faire des séquences temporelles qui respectent soit les migrations par exemple, les déplacements, ça, ça a été examiné aussi par le Comité.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1875 Monsieur Gilbert, avez-vous pris connaissance de ces mesures, de ces demandes précises là dans le cadre du projet de GSI?

PAR M. MICHEL GILBERT:

1880 Monsieur le Président, je vous demanderais de répéter un petit peu rapidement la question, j'ai dû m'absenter momentanément de mon bureau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Donc monsieur Poirier nous a fait part, lors d'une consultation faite par GSI dans le cadre de son projet de levés sismiques, l'association, ici, des pêcheurs, avait formulé notamment trois (3) recommandations, autrement dit une zone de protection autour des Îles, la question du quarante (40) brasses, une profondeur autour des Îles, j'imagine, qui donnait un périmètre approximatif. Une demande que les levés sismiques soient faits tard à l'automne, 1890 donc on comprend que c'est dans le secteur des Îles. Et que aussi, que les lignes de parcours soient faites donc, si je peux m'exprimer comme ça, de l'amont vers l'aval, c'est-à-dire de la Gaspésie vers les Îles, donc en se dirigeant vers le centre du golfe. C'était les trois (3) mesures qui avaient été demandées spécifiquement.

1895 Donc du côté de Pêches et Océans, est-ce que, un, vous avez pris connaissance à l'époque de ces mesures, de ces demandes spécifiques là? Deuxièmement, est-ce qu'elles étaient compatibles avec vos propres demandes? Et est-ce que, trois, vous en avez évalué l'efficacité à ce moment-là?

1900 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, tout d'abord, les trois (3) mesures sont en ligne directe avec les recommandations qui ont été formulées par Pêches et Océans à l'Office national de l'énergie l'automne dernier. C'est-à-dire d'éviter les zones proches des zones côtières pour les Îles-de- 1905 la-Madeleine; on avait demandé d'éviter les fonds de moins de trente mètres (30 m) de profondeur, puis il y avait déjà une zone de sécurité qui avait été identifiée par GSI dans son étude d'impact du côté sud des Îles-de-la-Madeleine.

Pour la question du moment des relevés, effectivement, il était prévu dès le départ par 1910 GSI de faire les relevés tard à l'automne, c'est-à-dire vers le mois de novembre-décembre.

Puis dans un troisième temps, pour la question de l'amont vers l'aval, c'est effectivement ce qui a été proposé par Pêches et Océans. Puis dans une correspondance avec l'Office national de l'énergie, GSI avait accepté cette mesure-là. Ils avaient prévu de le faire.

1915 Maintenant, le projet n'a pas été autorisé, le projet a été renvoyé à une commission, ça a été finalement retiré, de sorte que les relevés ne se sont jamais vraiment faits, de sorte qu'on

n'est pas en mesure de mesurer l'efficacité de ces mesures-là, parce que les relevés n'ont tout simplement pas été effectués.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc dans une hypothèse, on reste dans l'hypothèse, ça veut dire que ces mesures-là sont potentiellement toujours valides si quelqu'un d'autre arrivait avec une nouvelle demande d'autorisation pour des levés sismiques. Donc bien entendu pas concernant le projet de GSI mais d'autres projets, si c'était dans le secteur des Îles, on peut penser que ces mesures-là seraient encore réexaminées et reconsidérées.

1925

PAR M. MICHEL GILBERT:

Effectivement, monsieur le Président, dans la mesure où on a un projet qui est similaire à celui qu'on a déjà examiné.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1935

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, c'est sûr que probablement que ces mesures-là seraient recommandées encore. Maintenant, c'est sûr qu'il pourrait y avoir certaines variations, dépendant du lieu géographique, là, s'il correspond de près ou de loin à ce qui a été proposé l'automne dernier.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc Pêches et Océans maintiendrait une ligne similaire.

1945

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1955

Ça va monsieur Poirier?

PAR M. LÉONARD POIRIER:

Oui, je vous remercie.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est moi qui vous remercie.

1965

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Nous allons faire une pause de dix (10) minutes, mais avant la pause, j'aimerais inviter monsieur Gagnon, le greffier de la municipalité, s'il est ici. Oui, il est là.

1975

Pour une précision concernant le zonage municipal, suite à une discussion d'hier justement, sur par exemple, oui ou non, des permis sont-ils requis pour des forages par exemple en milieu terrestre.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

1980

Oui, merci. Alors en fait, c'est également pour apporter une précision. Monsieur Laliberté à nouveau qui, ce matin, a fait état de dire, à ce moment-là, en disant: à moins que le zonage municipal l'interdise.

1985

Alors ce que je voudrais dire, c'est que j'ai fait vérifier, puis effectivement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme limite considérablement les pouvoirs d'une municipalité en ce qui concerne tout le développement minier ou pétrolier. Alors c'est l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui dit que:

1990

"Aucune disposition de la présente loi – donc la Loi sur l'aménagement – d'un schéma d'aménagement, de développement, d'un règlement, d'une résolution de contrôle intérimaire ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction, ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement, la désignation sur une carte d'un "claim", l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales et de réservoir souterrain fait conformément à la Loi sur les mines."

1995

Et la Loi sur les mines, vous me confirmerez, inclut également la recherche pétrolière et gazière.

2000

Alors ces préliminaires, j'ai fait valider ça par notre aviseur qui doit me reparler plus tard en cours d'après-midi, mais c'était des informations, je pense, importantes à transmettre étant donné que ce propos-là a pu laisser entrevoir à des gens la possibilité de demander à la municipalité de l'interdire sur le territoire. Alors je pense que c'était très important de le spécifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005

Ce serait intéressant de voir, si on pouvait avoir l'information, parce que tantôt j'ai fait allusion aux règlements généraux des municipalités sur les nuisances, par exemple vibrations indues, etc.

2010

Est-ce que la Loi sur les mines éliminent de facto ces pouvoirs-là ou si les pouvoirs des municipalités sur les nuisances générales s'appliquent toujours?

Intuitivement, je me dirais oui, là, mais ça serait intéressant d'avoir la réponse exacte, de nous dire, bien, dans tel contexte, c'est pas le cas.

2015

PAR M. JEANNOT GAGNON:

Bien, mon intuition ressemblerait à la vôtre également.

2020

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

2025

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Mais on pourrait avoir des surprises effectivement dans ce domaine-là.

PAR M. JEANNOT GAGNON:

Exactement.

2035

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que là, on se rend compte effectivement que lorsqu'on parle souvent que les municipalités sont des créatures du gouvernement, c'est là qu'on s'en rend compte, exemple, c'est-à-dire le gouvernement limite certains pouvoirs des municipalités, ou balise, ou veut avoir le dernier mot en ce qui a trait à certains choix.

2040

PAR M. JEANNOT GAGNON:

2045

Exact. C'est là qu'on prend nos leçons d'humilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie de la précision.

2050 **PAR M. JEANNOT GAGNON:**

Merci.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons faire une petite pause de dix (10) minutes.

2060

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2065

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
ALAIN GÉLINAS**

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Alors nous allons reprendre la séance et je vais inviter monsieur Alain Gélinas à venir s'asseoir à la table des intervenants.

2075

Je tiens à rappeler que nous avons des contraintes d'avion pour ce soir. Nous allons terminer la séance au plus tard à seize heures trente (16 h 30).

Alors pour l'information, je rappelle bien entendu que les gens peuvent nous envoyer des demandes, des questions par courriel, nous allons les traiter.

2080

Nous sommes en audience toute la semaine prochaine à Gaspé et à Sept-Îles. Donc on pourra adresser des questions directement aux gens du Comité par exemple. Et jusqu'au 30 avril, nous pourrons aussi recevoir des questions et les acheminer aux personnes-ressources concernées.

2085

Monsieur Gélinas, bonjour. Je vous laisse la parole.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

2090

Oui, bonjour.

En me présentant à ce micro hier soir, j'ai laissé mon émotivité prendre le pas sur la politesse et la bienséance dues à votre assemblée. J'ai tenu des propos déplacés dans le cadre de cette Commission. Je vous prierais donc, monsieur le Président, messieurs, mesdames de cette assemblée, de vouloir bien accepter mes sincères excuses.

2095

J'ai revisionné ce matin le document de l'émission scientifique Découvertes produite par Radio-Canada et j'ai trouvé matière à deux (2) brèves questions.

2100

Donc à l'Île-de-Sable, la compagnie Exxon Mobil, en plus de l'exploitation présente, se propose de faire des forages sur un site qu'il appelle Deep Panouk et qui produira cette fois un gaz naturel toxique qui contient de l'hydrogène sulfuré.

En Alberta, où l'on exploite ce type de gaz depuis vingt (20) ans, on a noté des effets sérieux sur la santé des humains et des animaux.

2105 J'aimerais, de la part de monsieur Laliberté, s'il vous plaît, avoir des précisions sur la différence entre le gaz qui contient de l'hydrogène sulfuré et celui qu'on dirait plus normal, peut-être sur son effet en solution dans l'eau et sur la vie marine.

2110 Et en sous-question, est-ce que la présence d'hydrogène sulfuré peut être détectée par les levés sismiques ou uniquement en phase de forage exploratoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2115 Alors monsieur Laliberté.

En même temps, est-ce que vous avez l'information, vous avez fait déjà allusion à des forages stratigraphiques qui avaient déjà détecté des indices de gaz naturel, est-ce que des analyses chimiques, justement, avaient été faites sur ces indices-là aux Îles?

2120 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Monsieur le Président, pour répondre à votre question concernant les deux (2) éruptions de gaz naturel qui ont été retracées aux Îles, disons que les compagnies qui effectuaient les carottages ont pas vraiment pris le temps d'échantillonner. Elles ont plutôt fui le site.

2125 Donc il y a pas d'échantillons de gaz en provenance des deux (2) éruptions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130 Donc on ne connaît pas les caractéristiques potentielles du gaz qui peut se trouver ici, par exemple?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2135 Non, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Alors du côté de la question de monsieur Gélinas?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2145 Pour la question de monsieur Gélinas, le projet Deep Panouk est présentement mis dans les boules à mites. Donc le promoteur de ce projet-là a retiré ses demandes d'autorisation et le promoteur réévalue présentement la pertinence de poursuivre à Deep Panouk. Ça c'est le premier point.

2150 Et le deuxième point, concernant le H₂S, il y a à certains endroits au Canada où il y a production de gaz naturel, et avec le gaz naturel, il y a production de H₂S. Il y en a entre autres en Alberta, et il y en a du gaz qui a été identifié dans la région de l'Île-de-Sable qui contient justement des traces de H₂S.

2155 Et dans ces cas-là, il y a des mesures qui sont prises pour justement contrer les problèmes qui pourraient survenir lors de l'exploitation ou même lors des forages de puits, lorsqu'on pense pouvoir rencontrer du H₂S. Il y a des mesures exceptionnelles qui sont prises.

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

2160 Pouvez-vous brièvement nous informer sur la toxicité d'un gaz naturel qui contient de l'hydrogène sulfuré?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2165 Il y a des tableaux qui existent sur la toxicité de ce gaz-là. Et je peux vous garantir que ça en prend pas beaucoup pour qu'un être humain cesse de respirer.

Mais je ne peux quantifier, j'ai pas les tableaux ici qui me permettent de quantifier, mais c'est un gaz qui est extrêmement toxique.

2170 **PAR M. ALAIN GÉLINAS:**

Merci.

2175 Deuxième question, dans le cas de l'Île-de-Sable, Exxon Mobil refuse de rendre publics les suivis environnementaux qu'elle est tenue de produire chaque année sur la pollution sonore, la présence de contaminants dans les boues de forage et les débris de forage, les émissions toxiques reliées au brûlage des excédents de gaz et tous les autres impacts reliés à la production. Elle ne le fera que cinq (5) ans après le début des opérations, tel que le stipule la loi.

2180 Dans le cas de l'Île-de-Sable, on est en Nouvelle-Écosse, qu'en est-il au niveau de la loi québécoise, est-ce qu'une compagnie qui entreprendrait des forages, de la production, pourrait garder secrètes les informations sur une période comme ça de plusieurs années au niveau environnemental, et empêcher que des chercheurs indépendants puissent se mettre le nez là-dedans?

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Alors étendons ça à l'ensemble donc des programmes d'exploration et d'exploitation.

À l'heure actuelle, c'est quoi la tendance pour l'information publique de programmes de suivi, monsieur Joly, est-ce que, règle générale, les programmes de suivi sont-ils accessibles au public, au Québec?

2195 **PAR M. ROBERT JOLY:**

De façon générale, il y a effectivement des programmes de suivi qui sont exigés dans la plupart ou même dans tous les cas de projets à caractère industriel. L'information comme telle est variable. Certaines est rendue publique, d'autre pas.

2200

La tendance par contre, c'est, dans les projets industriels, c'est de demander la mise sur pied d'un comité de citoyens, comité de vigilance ou ça porte toutes sortes de noms, mais dans la majorité des projets industriels qui ont été autorisés dans les dernières années, ils sont accompagnés d'exigences de mise en place de ce type de comité. Et le but de ces comités est effectivement de prendre connaissance des suivis.

2205

Alors les entreprises, à ce moment-là, se rapportent autant au ministère de l'Environnement qu'au comité et déposent les rapports de suivi. Ils sont discutés et s'il y a des préoccupations, elles sont soit soumises directement au promoteur pour qu'il règle le problème, ou bien elles sont soumises au ministère de l'Environnement pour réviser les suivis et les contrôles.

2210

PAR M. ALAIN GÉLINAS:

2215 Est-ce qu'une compagnie pourrait, par contrat, exiger de ses biologistes et chercheurs le secret, comme c'est le cas comme dans le cas d'Exxon?

PAR M. ROBERT JOLY:

2220 La Loi sur la qualité de l'environnement comprend des dispositions sur la protection de certains renseignements; mais ce sont des renseignements de nature économique ou des renseignements de nature industrielle, lorsqu'il s'agit de procédés. S'il s'agit d'informations sur des contaminations, pollution atmosphérique, la loi, elle, prévoit que ces informations-là sont rendues publiques.

2225

Et la partie des rapports qui concerne tout ce qui touche à des contaminations dues à l'émanation de produits de toutes sortes dans l'eau, dans l'air ou sur le sol, peu importe, ces informations-là, elles, sont rendues publiques, et c'est généralement ces contenus-là aussi qui sont échangés avec les comités de vigilance ou les comités de suivi.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

DANIELLE MARTINEAU

2235

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Danielle Martineau est priée de s'avancer.

2240

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245

Bonjour madame.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2250

Bonjour. J'aimerais qu'on revienne sur les forages qui ont été faits sur le site de Fatima, si c'est possible.

Est-ce qu'il y a un rapport qui a été déposé au ministère sur la tenue, les dates, les effets, le traitement de ce qu'on a fait là, y compris le dynamitage, est-ce que le dynamitage est une activité qui était autorisée, est-ce que vous l'avez su avant, après?

2255

J'aimerais qu'on me fasse un portrait de cette activité-là au niveau d'un rapport qui aurait, j'imagine, été déposé suite à cette activité en 99.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le cas d'activités de forage, quel genre d'enregistrement les compagnies doivent-elles faire et qu'est-ce qu'elles font ensuite de ça avec ces enregistrements-là. Est-ce qu'il y a une obligation d'envoyer toute l'information au ministère des Ressources naturelles?

2265

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ (659):

Oui, monsieur le Président, en vertu tout le temps des dispositions de la loi, celui qui se voit délivrer un permis de levés géophysiques, comme celui qui a été délivré à Corridor pour faire une ligne sismique de seize virgule cinq kilomètres (16, 5 km), qui a été faite en utilisant deux (2) sources d'énergie, les canons vibrateurs et la dynamite, suite à la réalisation de ce levé-là, le détenteur a l'obligation, à l'intérieur d'un an après la réalisation du levé, de nous fournir un rapport complet sur le déroulement de l'activité.

2270

2275 **PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:**

Vous avez ce rapport?

2280 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Nous avons ce rapport au ministère des Ressources naturelles.

2285 **PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:**

Savoir à quelles dates ces activités-là ont eu lieu?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2290 Monsieur le Président, je pourrais vous revenir puis vous mentionner la date exacte où le permis a été délivré et la date de réalisation du levé. Je n'ai pas cette information ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Donc vous allez nous l'acheminer, nous allons prendre note de la question, donc on fera un suivi et on rendra disponible par écrit la réponse.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2300 Est-ce que ça va être possible aussi d'avoir le rapport en tant que tel?

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Il faudrait voir du côté, ce genre d'informations là, est-ce que c'est des rapports qui sont disponibles?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2310 Le rapport, le détenteur a un an pour soumettre son rapport et en vertu des dispositions de la loi, le rapport demeure confidentiel pendant deux (2) ans.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

On est en 2004, donc...

2315 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Je dois vérifier si le rapport est maintenant public ou est toujours confidentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Aussitôt qu'on aura l'information, on va la rendre disponible dans nos centres de consultation.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2325 Oui, parce qu'en fait, j'aimerais savoir si des mesures comme le dynamitage sont des mesures prévues ou des mesures qui arrivent, je sais pas pour quelle raison exactement. Pourquoi on nous parle de forage, en tout cas pour moi, à moins que je me trompe, forage et dynamitage, c'est deux (2) activités qui me semblent différentes.

2330 Comment ça arrive, ces choses-là? Pourquoi est-ce qu'on nous parle de forage alors qu'il y a forage et dynamitage?

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Est-ce que c'est fréquent qu'on doive recourir à du dynamitage?

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2340 Dans certaines situations où on peut pas utiliser par exemple une technique qui s'appelle les camions vibrateurs, qui est une façon simple et efficace de produire des ondes sismiques, parfois on a l'obligation d'utiliser une autre source d'énergie.

2345 Et ce que l'on fait, on effectue des forages peu profonds et on met une charge de dynamite pour créer l'onde. Donc il y a différentes façons de produire des ondes sismiques, et le forage de puits, bien, c'est pas des puits, c'est le forage de trous pour mettre des charges, est fréquemment utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Donc c'est pas des opérations de forage stratigraphique ou de forage pétrolier, on recourt pas au dynamitage, c'est dans le cas d'activité de sismique, là.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2355 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 Donc des petits trous qu'on fait, puis à ce moment-là, on met une charge, on la fait sauter, puis on regarde la dispersion de l'onde. Dans cette optique-là.

Donc c'est assez fréquent qu'on recoure à du dynamitage.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

2365

C'est assez fréquent, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370

Très bien.

Madame Martineau, ça répond à votre question?

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2375

Bien, presque.

Est-ce que vous savez la teneur en volume, qu'est-ce que ça représente? Quand on dit dynamitage, c'est quoi exactement, comment ça se passe? Mettons il y a un trou là, c'est quoi là? Vous devez le savoir, puisque vous êtes le spécialiste!

2380

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

La façon dont ça se produit, qu'est-ce qu'on fait sur le terrain?

2385

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

Oui, s'il vous plaît, c'est ça.

2390

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Bon, le but évidemment, c'est d'envoyer une onde dans le sol, et la technique consiste à faire un forage; dépendamment de la charge qui va être utilisée, c'est tout le temps une question de profondeur d'investigation. Donc on peut utiliser un cap de dynamite, si on cherche de l'information qui est pas trop profonde et on va peut-être utiliser un kilo (1 kg) de dynamite si la profondeur d'investigation est beaucoup supérieure.

2395

Règle générale, on va faire un trou d'une dizaine de mètres de profondeur. On va charger le trou avec la dynamite, on va recouvrir la dynamite d'une espèce de bouchon, pour s'assurer que la charge descende dans le sol plutôt que d'avoir l'effet de coup de canon lorsque la charge va exploser. Le trou est rempli avec le matériel de forage et il y a une détonation qui s'effectue et on enregistre les ondes, la propagation des ondes et le retour des ondes.

2400

2405 Et normalement, il y a absolument rien qui doit sortir du trou. Donc c'est fait en sorte pour que l'onde se dirige vers le bas et qu'il y ait pas de coup de canon.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2410 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas d'effet canon.

2415 **PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:**

Donc c'est vraiment quelque chose qu'idéalement, afin de mieux préparer un mémoire, j'aimerais posséder et être capable de lire les dates, et le volume de tout ça, si c'est possible.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, on pourra voir si le volume est disponible maintenant, le rapport est actuellement disponible. Dès qu'on aura l'information, on la rendra disponible.

2425 **PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:**

D'accord.

2430 Bon, ma deuxième question! C'est une question qui traite d'aspects humains. Je sais qu'on a, du côté du rapport d'experts, essayé de se comparer aux activités des plates-formes et de l'exploration et de l'exploitation de Terre-Neuve entre autres. Alors ici j'ai quelque chose aussi que je vais joindre à mon mémoire.

2435 Il y a un professeur de sociologie qui s'appelle Doug House, je sais pas si c'est tombé entre vos mains, qui a fait une étude sur les changements sociaux qui sont survenus à Terre-Neuve depuis l'avènement de cette nouvelle industrie d'utilisation et d'exploitation des hydrocarbures. Il relate qu'en 1982, à Terre-Neuve, la plate-forme – je sais pas si c'est un souvenir pour tout le monde – Ocean Ranger a coulé dans une tempête et que les quatre-vingt-quatre (84) personnes qui travaillaient à bord sont toutes décédées.

2440 J'ai un petit peu de difficulté à exprimer ça, je m'excuse, ça me touche beaucoup. De la même manière, la plate-forme Piper Alpha a explosé en 1988 et a tué cent soixante-sept (167) travailleurs, à Terre-Neuve.

2445 Dans son étude, monsieur House nous dit que malgré toutes les recommandations des rapports qui ont suivi ces accidents, il règne encore beaucoup de confusion entre les

gouvernements et l'industrie qui veut voir l'argent et l'huile couler à flots et qui ne donne pas aux questions de santé et de sécurité la priorité qu'elles devraient avoir.

2450 Alors j'aimerais savoir, du côté, actuellement au Québec, du ministère des Ressources naturelles, quelles sont les mesures de protection concernant la santé et la sécurité, j'imagine pour les mineurs, et qui devraient s'appliquer si jamais une exploitation semblable se réalise.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 En fait j'ignore si du côté des Ressource naturelles ou le Comité a examiné, il faut comprendre que c'était les levés sismiques, j'ignore si personne, quiconque est en mesure de répondre aux aspects de santé et sécurité au travail ici.

2460 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui, il faudrait voir auprès de la CSST quelles sont les mesures, d'une part, et je pense que c'est à ce niveau-là qu'on pourrait trouver les réponses.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Joly.

PAR M. ROBERT JOLY:

2470 Je voudrais préciser que dans le cadre des évaluations environnementales qui sont menées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement au Québec, on fait exigence aux promoteurs de projets industriels de réaliser des analyses de risques technologiques. Ça fait partie d'abord de la directive du ministre.

2475 **PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:**

Comment vous avez dit, risques?

2480 **PAR M. ROBERT JOLY:**

2485 Technologiques. Alors ce sont les risques qui proviennent d'un accident fortuit par, mettons, une explosion par exemple, un feu, un déversement et ses conséquences évidemment, à la fois immédiates sur les travailleurs qui sont à proximité du site ou qui travaillent sur le site et, éventuellement, les conséquences également à l'extérieur du site, donc possiblement sur les résidences lorsque c'est le cas, s'il s'agit d'une industrie ou d'une usine.

Alors il y a des exigences de réaliser des analyses de risques technologiques qui sont faites en vertu d'une procédure que nous avons développée, une politique interne et qui se fait

2490 en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Alors donc, il doit y avoir évaluation de ces risques en plus des risques environnementaux comme tels, et on fait aussi la combinaison des deux (2), parce qu'un accident technologique peut avoir des conséquences environnementales en plus des conséquences humaines qui peuvent survenir.

2495 Donc il y a exigence de faire l'évaluation de ces risques. Dépendamment des domaines qui sont en cause, il existe toutes sortes de normes qui sont soit propres au Québec, au Canada, ou des normes internationales, sur la façon de réaliser les projets pour assurer la sécurité.

2500 Et nous, ce qui nous préoccupe le plus, c'est le développement des mesures d'urgence qui sont mises en application si un événement survient. Et c'est en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique qu'on examine ces questions-là.

2505 Donc il y a un questionnement qui est fait, ça apparaît dans les études d'impact lorsque nous traitons un projet industriel, et ces questions-là sont examinées aussi en audience publique. Elles sont évidemment avalisées, si je peux dire ça comme ça, par le ministère de la Sécurité publique qui lui, à la fin, une fois que le projet est prêt à être autorisé, doit s'assurer que le plan des mesures d'urgence est acceptable et qu'il comprend toutes les mesures pour pallier à toutes les situations de risques éventuelles qui pourraient survenir.

2510 On fait ça à partir de scénarios d'accidents, dépendamment des situations, on doit simuler les accidents et ça tient compte évidemment de toutes les mesures de sécurité qui sont à proximité. Si on est dans un milieu plus ou moins urbanisé, alors il y a des pompiers, il y a des ambulances. Si on est dans des endroits plus éloignés, si on parle d'accidents sur le golfe ou dans le fleuve, on s'intéresse à la capacité d'intervenir par la Garde côtière, en cas de déversement.

2515 Alors donc on regarde quelles sont les mesures qui sont en place, et puis le promoteur doit développer un plan d'intervention.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci monsieur Joly.

2525 Mais ce qu'on comprend avant tout, c'est que ce sont des aspects qui relèvent de la CSST, donc la Commission de la santé et sécurité au travail et on se souvient, régulièrement dans les nouvelles, bon, on assiste par exemple des fois à des accidents de travailleurs, on voit les enquêtes de la CSST. Des fois la CSST peut fermer un chantier, des choses comme ça.

2530 Donc ça veut dire que ce que j'en comprends, c'est que la CSST a une gradation des risques en fonction des activités industrielles, donc, et pose des exigences normatives à l'industrie.

2535 Donc c'est pas nécessairement, ce que j'en comprends, relié à l'industrie pétrolière, mais c'est relié aux dangers industriels inhérents à l'activité. C'est ce qu'on est en mesure d'avoir comme information en ce moment.

PAR Mme DANIELLE MARTINEAU:

2540 Oui, j'aimerais quand même faire ce commentaire-ci. Dans le golfe, si les conditions en mer sont souvent imprévisibles, pour avoir la Garde côtière, l'an passé déjà, juste pour aider des pêcheurs en difficulté, c'était très problématique. Je vous donne l'exemple, le mois passé, on a dû évacuer les plates-formes de l'Île-de-Sable parce que la banquise avait dérivé à cause des vents forts. Je sais même pas qu'est-ce qui est arrivé, s'il y a eu des bris quelconques.

2545 Je trouve qu'on joue avec la vie des gens sur un terrain qui est extrêmement imprévisible et menaçant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Je vous remercie.

CATHERINE TURBIDE

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant appeler madame Catherine Turbide.

2560 **PAR Mme CATHERINE TURBIDE:**

Bon, moi j'ai juste une question qui va être brève. Je voudrais savoir vraiment ce qu'on entend par la mise en valeur des ressources naturelles. Voilà!

2565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc du côté du ministère des Ressources naturelles, donc vous faites la promotion des ressources naturelles, qu'est-ce que ça veut dire la mise en valeur des ressources naturelles?

2570 **PAR M. CAROL CANTIN:**

2575 La mise en valeur des ressources naturelles, c'est d'abord de constater que chez nous il y a différentes ressources, que ça peut être dans le domaine minier, que ça peut être dans le domaine forestier, dans le domaine de l'énergie même. Donc il y a différentes possibilités.

2580 Le Québec a un immense potentiel de ressources naturelles qui a été exploité depuis le tout début de la colonie, qu'on pense au castor qui a été peut-être une des premières ressources naturelles exploitée au début de la colonie, au niveau de la Nouvelle-France. Donc ce potentiel-là permet aux gens du Québec donc de vivre, de se développer, à la société québécoise dans son ensemble de se développer.

2585 L'industrie de la forêt est certes l'industrie première au Québec, qui est l'industrie majeure avec, non seulement pour le bois mais aussi les pâtes et papiers et tous les dérivés qu'on peut faire. Donc c'est celle qui fait vivre le plus grand nombre de gens.

Donc quand on parle de mettre en valeur, c'est comment faire en sorte qu'une ressource qui existe puisse servir au bien-être de la collectivité.

2590 Alors dans le cas des hydrocarbures, la mise en valeur des hydrocarbures, ça consiste à identifier un certain potentiel, d'abord, donc un état de connaissance, qu'on nous dit pour le golfe du Saint-Laurent qu'on pense qu'après des analyses géologiques, après un peu de sismique, on dit, ah bien là il y a un potentiel. Alors est-ce qu'on peut mettre en valeur la ressource appréhendée possible du potentiel du golfe du Saint-Laurent.

2595 Alors là, les deux (2) étapes, deux (2) autres étapes de la mise en valeur consistent à l'exploration proprement dite. Alors comment peut-on travailler, fouiller, investiguer le sous-sol pour en connaître la teneur en hydrocarbures et sa quantité exploitable aussi, parce qu'on peut avoir une ressource qui peut être difficilement exploitable, comment on peut la rendre donc exploitable. Et enfin l'exploiter d'une façon intelligente, dans le respect du développement durable.

2600 Donc le gros principe de mise en valeur tourne autour donc de la ressource qu'on possède et en bout de course, comment on peut l'exploiter au bénéfice de la population.

2605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Désirez-vous avoir une précision?

2610 **PAR Mme CATHERINE TURBIDE:**

Oui, une petite. Je me demandais, est-ce que la préservation et la conservation seraient pas aussi une forme de mise en valeur des ressources naturelles qui pourraient elles aussi entrer justement dans le développement durable et qu'il serait peut-être bien d'y penser? Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Donc les questions de préservation et conservation des ressources naturelles sont-elles une forme de mise en valeur? Peuvent-elles être considérées et doivent-elles être considérées ou sont-elles considérées dépendamment de ce qui est...

PAR M. CAROL CANTIN:

2625 Il y en a qui peuvent être renouvelables, on pense aux forêts où il y a du reboisement, mais si on parle d'une mine, disons une mine d'or, on voit mal comment on pourrait régénérer une mine d'or une fois qu'elle est exploitée. Donc il y a des secteurs des ressources naturelles qui peuvent être, avec une planification appropriée, permettent justement un renouvellement, une préservation de la ressource pour les générations à venir.

2630 Mais dans d'autres domaines, où la ressource ne peut être, en finalité, une fois qu'elle est exploitée, bien là effectivement, dans ce cas-là, on peut pas penser à un renouvellement de la ressource.

2635 Toutefois, on suggère puis on insiste beaucoup pour que l'exploitation de cette ressource, qu'elle soit limitée ou renouvelable, se fasse aussi dans le respect de l'ensemble des autres activités, des autres composantes de l'écosystème en général, de façon justement à ne pas intervenir ou nuire aux autres activités humaines.

2640 C'est la même chose pour l'ensemble des activités. Chacune doit faire en sorte que chacune des activités humaines qui interviennent sur un même territoire doivent se faire en harmonie par rapport aux autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Je vous remercie.

Du côté de Pêches et Océans, par exemple, la mise en valeur des ressources naturelles pour Pêches et Océans, ça signifie quoi dans le cadre de son mandat?

2650 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Bien essentiellement, ça peut être une question qui tourne autour des pêches, monsieur le Président, la mise en valeur des ressources naturelles, la pêche ça en est certainement une.

2655 La mise en valeur des ressources dans le contexte de la Loi sur les océans, toute la question qui touche la gestion intégrée et les aspects qui en découlent, notamment la notion de qualité du milieu marin, la santé des écosystèmes, etc., ce sont tous des aspects de mise en valeur des ressources naturelles dans un contexte de protection et de conservation.

2660 Maintenant, c'est certainement un concept assez large puis c'est difficile de répondre assez simplement à cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Très bien.

Du côté du MAPAQ, du ministère de l'Agriculture, la mise en valeur des ressources naturelles pour vous, c'est quoi?

PAR M. MAURICE GAUDET:

2670 Bon évidemment, la mise en valeur des ressources naturelles, c'est une transformation accrue du produit, une deuxième, troisième transformation, une mise en valeur monétaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Donc c'est votre champ de préoccupation.

2680 Du côté de Tourisme Québec, monsieur Bois, la mise en valeur des ressources naturelles pour vous, c'est quoi, là. Je crois qu'on va peut-être converger vers la préservation, conservation des ressources. Est-ce que c'est un aspect qui est considéré dans le développement de politiques touristiques?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

2685 La mise en valeur n'est pas nécessairement considérée dans ces termes-là. Sauf que si on regarde, entre autres pour toutes les ressources marines, il faut regarder comment ces ressources marines là peuvent être utilisées soit comme emploi direct, par l'observation des mammifères marins, ou par la notoriété que peut créer à titre d'exemple, le homard pour les Îles-de-la-Madeleine.

2690 Donc la mise en valeur, c'est de pouvoir utiliser ces ressources-là pour venir supporter le développement de l'offre touristique de la région. Je verrais mal les Îles-de-la-Madeleine, demain matin, qui auraient plus de homard et qui seraient plus capables de placer un beau homard sur leur publicité ou leur promotion. Donc c'est un élément attractif beaucoup pour cette région-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700 Donc dans l'optique du homard par exemple, la conservation de la ressource, la disponibilité de la ressource à ce moment-là fait partie du programme donc de développement touristique pour les Îles-de-la-Madeleine?

PAR M. ANDRÉ BOIS:

Absolument.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

La garantie de pouvoir avoir des homards.

2710

PAR M. ANDRÉ BOIS:

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715

Très bien, je vous remercie.

Enfin du côté du ministère de l'Environnement, monsieur Joly.

2720

PAR M. ROBERT JOLY:

Merci monsieur Germain. Oui, on a longtemps aussi opposé la mise en valeur et la conservation des ressources, mais de plus en plus il y a comme une convergence qui s'établit, il y a des façons de mettre en valeur des ressources sans les exploiter directement ou sans les récolter disons – exploiter est peut-être pas le bon terme – sans les récolter. On parle surtout évidemment de ressources renouvelables.

2725

Dans ce cas-là, c'est, comme a dit monsieur Cantin, c'est pas très évident dans le cas des minéraux. Mais c'est le cas par contre des végétaux, de la nature ou des animaux. Un parc de conservation ou de récréation, c'est une façon aussi de mettre en valeur des ressources naturelles, puis on ne les récolte pas, on les admire, on circule ou on mène des activités dedans, mais on les récolte pas.

2730

Alors la Politique de conservation de la biodiversité qui a été développée au ministère de l'Environnement vise précisément à avoir une espèce d'équilibre entre les différentes utilisations du milieu. Ça prévoit toutes sortes de mesures de conservation qui vont du plus extrême, si on peut expliquer ça comme ça, une réserve écologique par exemple. Alors dans une réserve écologique, pour faire une image, c'est comme mettre une cloche de verre au-dessus d'une zone et on y fait rien à toutes fins pratiques.

2735

2740

Alors je sais pas si on peut appeler ça de la mise en valeur, en tout cas, la fonction c'est une conservation intégrale du milieu. Puis on passe par toutes sortes de statuts comme les parcs qu'on mentionnait tantôt, il y a des réserves fauniques par exemple, des rivières à saumon. Chacun a sa fonction propre. Et ça assure un équilibre entre une partie de la mise en

2745 valeur qui est celle de récolter ou d'utiliser à des fins, toutes sortes de fins, ça peut être des fins commerciales ou des fins récréatives, et l'autre fin qui est celle d'assurer le renouvellement de la ressource pour s'assurer justement qu'elle est toujours disponible.

2750 Et dans certains cas, il s'agit de protéger aussi des ressources qu'on n'exploite même pas. Il est pas nécessaire d'avoir des fins d'utilisation pour protéger les ressources. On peut les protéger parce qu'elles jouent un rôle écologique fondamental dans une région donnée, et c'est une autre dimension de la mise en valeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

Je vous remercie.

Alors madame Turbide, ça va?

2760 **PAR Mme CATHERINE TURBIDE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765

Je vous remercie

2770

RAYMOND GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Raymond Gauthier.

2775

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

Monsieur le Président, pourriez-vous demander qu'on affiche la carte du golfe s'il vous plaît.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Laquelle, il y en a trois (3) cartes?

2785

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

La générale, pas avec les levés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Pas celle avec les lignes mais celle avec le banc Bradelle?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2795

Où on voit l'estuaire et le golfe.

On arrive sur la fin des audiences, j'ai participé aux audiences, j'ai pris congé pour être là d'un bout à l'autre. Je suis très heureux d'avoir pris cette décision-là.

2800

Je me suis présenté en tout début, mardi soir, comme un citoyen, pas comme un spécialiste, je suis pas un spécialiste. Je suis pas un spécialiste, je suis un citoyen qui est enraciné sur un territoire qui s'appelle les Îles-de-la-Madeleine, qui est aussi engagé un peu, si on relève l'image un peu comme le cochon du bacon par rapport à l'œuf de la poule là, sur ce territoire-là.

2805

Avec mes concitoyens, je considère qu'on fait partie des espèces vivantes du golfe du Saint-Laurent. On vit pas comme la faune benthique sur le fond du golfe, on vit sur des couches qui ont été poussées par les colonnes de sel. On vit là-dessus nous autres. On est une espèce vivante comme toutes les autres du golfe parce que notre territoire baigne dans une position assez centrale du golfe. Donc on devrait être considéré, à mon avis, comme des espèces vivantes du golfe.

2810

À la différence des autres espèces, nous autres, on a la faculté d'anticiper les choses. On réagit pas par la peur à des stimuli, soit qu'il y a un bruit ou quelque chose, puis ça nous fait peur, puis on évite. On a la capacité, à la différence des autres êtres vivants du golfe d'anticiper les choses. Donc on a des préoccupations par rapport à ce qui s'en vient, ce qui nous arrive.

2815

On a des inquiétudes même, inquiétudes par rapport à peurs, je pense que c'est différent. Je crois pas que la plupart des autres êtres, il y en a plus évolués que d'autres, qui ont peut-être, qui peuvent anticiper peut-être mais en tout cas, pas au même point que les humains.

2820

On est venu ici, bon moi d'abord, comme citoyen, depuis plusieurs mois comme je vous l'ai dit mardi soir, je m'intéresse à la question, je me sens concerné par la question, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent et sur notre territoire. Je me suis documenté et, pour faire une histoire courte, quand j'ai lu le rapport du Comité d'experts, je vous avoue que je l'ai trouvé – puis là c'est pas une opinion, là, c'est du ressenti – j'ai trouvé peut-être ce rapport-là un peu complaisant dans ce sens que, puis je comprends, parce que c'est une étude qui est commandée par un promoteur mystérieux, qui n'est jamais

2825

2830

nommé, qu'on sent par exemple. Moi je perçois beaucoup, là, puis il est ici, là. Il est ici le promoteur, on le nomme jamais. Les personnes qui ont reçu le mandat de faire l'étude, elles l'ont faite pour ce promoteur-là. On peut le deviner c'est qui, là, mais c'est du non-dit.

2835 Il y a des représentants ici des experts qui ont été mandatés pour le faire. Ce sont des personnes que je considère très compétentes dans leur domaine.

2840 Par contre, en même temps, on a exprimé nous autres des inquiétudes, on a posé des questions, on a exprimé des préoccupations, on a eu surtout des réponses pour, un peu comme je disais au début, on disait: énerve-toi pas, on va juste voir ce qui va arriver, voir s'il y a du potentiel puis tu sais, inquiète-toi pas. Le genre de réponses, à mon sens, c'était plus pour nous rassurer puis minimiser les impacts. Mais je le comprends.

2845 Les personnes qui sont là défendent le point de vue d'un promoteur. J'ai pas senti, les premiers jours du moins, là c'est drôle mais je commence à sentir une petite différence cet après-midi au niveau des réponses, un petit peu plus de – j'aillais dire, j'ai pas senti beaucoup de compassion les deux (2) premiers jours par rapport à nos préoccupations puis nos questions.

2850 Vous allez me dire, c'est pas une mission humanitaire, là, qui est venue nous rencontrer, ça serait plutôt – puis là c'est pas une opinion, c'est comme je le ressens – ça serait plutôt une mission commerciale qui a quelque chose à vendre, puis quand on vend un produit, on parle surtout de ses avantages, on parle pas des inconvénients. Le rapport a pas tellement parlé, en tout cas, on rentrera pas là-dedans, on en a parlé largement, des lacunes.

2855 Est-ce qu'en fin d'audience, on commence à se connaître un peu plus, on pourrait tu avoir des échanges un petit peu plus cordiaux, plus – moi, j'ai juste deux (2) questions, j'aimerais ça avoir une réponse, pas une réponse pour minimiser, là, puis dire, inquiétez-vous pas, on a pensé à tout, c'est pas la fin du monde, il arrivera pas de catastrophe, là.

2860 Ma première question c'est: est-ce que c'est importun de s'inquiéter d'impacts négatifs potentiels des levés sismiques sur la vie et la reproduction des espèces vitales pour notre économie locale, telles la morue, le crabe, le homard, le pétoncle, puis on pourrait entrer là-dedans les espèces produites via la mariculture. La mariculture aux îles, c'est pas la culture de la mari là, vous comprenez.

2870 En termes simples, est-il opportun de s'inquiéter. J'aimerais savoir si je suis en dehors de la "track" quand je m'inquiète ou quand je me préoccupe de ça, d'impacts négatifs potentiels qu'il pourrait y avoir. Puis je pense que vous avez entendu plein de monde ici, on s'entend pas toujours sur toutes les questions, on vit dans une communauté où il y a des opinions divergentes souvent et bon, c'est normal, c'est dynamique. Mais je pense qu'on s'entend tous sur l'écoute que devrait avoir une partie de la faune du golfe que nous sommes, les êtres vivants qui vivent dans le golfe, une écoute.

2875 Est-ce que je suis à côté de la "track" si je m'inquiète de possibles impacts négatifs sur ce qui est pour nous autres important sur la vie et la reproduction des espèces vitales pour notre économie locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Alors d'abord je pourrais peut-être répondre, on en discutait un petit peu de ça hier soir au souper. Bien entendu, là, je dis ça sous toutes réserves, parce que nous ne sommes pas encore allés à Gaspé et à Sept-Îles, mais l'impression que nous avons, c'était, par rapport aux levés sismiques, c'est que les gens qui venaient ici, ou des Îles-de-la-Madeleine qui sont venus nous adresser des questions par exemple, donner certains témoignages, on pouvait comme percevoir qu'ils étaient un pas en avance par rapport aux levés sismiques. Donc ils étaient déjà rendus, eux autres, plus loin que les levés sismiques, c'était compréhensible avec les démonstrations qu'on a pu avoir par exemple relativement, par exemple ne serait-ce qu'à la structure de Old Harry et ici à la structure qui est présente dont j'oublie le nom, il y avait un nom, je sais pas si c'est Fatima. Est-ce que c'est le nom de la structure, c'est Fatima également?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

2895 C'est le village de l'île centrale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Le village de Fatima, avec le puits Fatima mais le nom de la structure, en tout cas, appelons-la la structure Fatima. Donc déjà il y a deux (2) structures identifiées.

2905 L'impression donc qu'on avait, c'est que les gens des Îles qui sont venus ici, bon, sont un pas en avant sur la question des levés sismiques. Et c'est compréhensible étant donné qu'il y a eu des levés sismiques qui ont identifié des structures déjà. C'est l'impression déjà que nous avons.

2910 Bien entendu, nous allons être à Gaspé la semaine prochaine, on va voir comment les choses se présentent du côté de Gaspé ou du côté de Sept-Îles, mais ici, d'ores et déjà, l'impression qu'on avait, c'était ça. Donc c'est ce qu'on peut répondre.

2915 Alors si ça vient, votre question, est important de s'inquiéter, donc on comprend très bien la dynamique qui s'est installée ici, puis je pense que c'est important de poser les questions et de savoir à ce moment-là, vous avez fait d'ailleurs la distinction entre inquiétude et peur, donc souvent on dit, on s'inquiète, donc je veux savoir, je veux connaître, je veux pouvoir jauger les conséquences, donc je pense que c'est très légitime. C'est ce qu'on peut répondre.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

C'est ce que vous pouvez répondre.

2920

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on peut répondre à ce stade-ci.

2925

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

En tout cas, c'est là-dessus que j'aimais attirer l'attention de la Commission. On est des êtres vivants dans ce golfe.

2930

Une deuxième question, toujours souhaitant avoir le même genre d'écoute, parce que les homards, puis les morues, puis les crabes, ils peuvent pas s'exprimer ici, là. Je veux pas me mettre à leur place, je veux me mettre à notre place, de mon espèce, la place de mon espèce.

2935

Quand on sait que trente-trois mille kilomètres (33 000 km) de levés sismiques ont été effectués dans le golfe, et deux cent quarante mille (240 000) milles sur les grands bancs – ça c'est pas dans le golfe, c'est les bancs de Terre-Neuve – est-ce que tout ça aurait pu avoir un impact sur la diminution des stocks de morue? C'est le genre de question qu'on se pose.

2940

Parce que, j'aurais dû faire un préambule avant, on sait très bien, on en est en dix (10) ans à un deuxième moratoire sur le poisson de fond. C'est sûr que les causes, il y a différentes causes, il y a pas rien qu'une cause, puis je veux pas mettre tout sur le dos des levés sismiques, on parle de surpêche, on parle aussi évidemment de la prédation importante des loups marins. On parle, le refroidissement de l'eau, etc. Il y a beaucoup de causes.

2945

Mais est-ce que dans cette balance-là, ça aurait pu aussi avoir un impact, les levés sismiques, parce que ça fait depuis 98 que dans le golfe on en a, puis on a eu ça, ça s'est fait à notre insu. On s'en est rendu compte assez récemment.

2950

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous pouvons adresser la question à Pêches et Océans.

2955

Monsieur Gilbert, par exemple on sait que Terre-Neuve, de mémoire, c'est environ un million et demi de kilomètres linéaires (1 ½ M km), Nouvelle-Écosse je le sais pas, mais on imagine que c'est des centaines de milliers de kilomètres linéaires, donc c'est des levés sismiques qui sont répartis sur vingt-vingt-cinq (20-25) ans.

2960 Dans les analyses ou les post mortem qui sont faits relativement au déclin de la pêche,
par exemple pour la morue, donc dans tout le secteur de l'Atlantique, monsieur Gilbert, vous
êtes toujours là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2965 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Excellent! Est-ce que les causes, les analyses globales ont été faites pour identifier des
causes potentielles, et l'importance de ces différentes causes à ce moment-là?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2975 Monsieur le Président, c'est certain que toute la question du déclin des stocks de
poissons a été examinée sous toutes ses coutures avec les données qui étaient disponibles
aux scientifiques pour le faire.

2980 Maintenant, je vais être honnête avec la Commission puis monsieur Hébert, je crois,
monsieur Gauthier plutôt, Pêches et Océans n'est pas en mesure de dire si l'exploration
sismique a eu un quelconque rôle à jouer dans le déclin des stocks de poissons. À prime
abord, il y a des raisons beaucoup plus majeures que l'exploration sismique qui ont été
évoquées puis sur lesquelles Pêches et Océans a suffisamment d'informations pour être
capable d'en arriver à des conclusions assez claires.

2985 Maintenant quel est le rôle de l'exploration sismique dans cette balance-là, je ne crois
pas que les données dont dispose Pêches et Océans nous permettent de répondre à la
question de façon spécifique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 Monsieur Gilbert, dans les principales causes, c'est quoi à ce moment-là, vous avez dit
qu'elles étaient clairement identifiées jusqu'à maintenant. Alors les causes clairement
identifiées, quelles sont-elles actuellement dans l'Atlantique en général, pas seulement dans le
golfe?

2995

PAR M. MICHEL GILBERT:

3000 Il y a évidemment, au cours des derniers jours, il y a évidemment plusieurs de ces
raisons-là qui ont ressorti. Il y a évidemment la surpêche qui en est une.

3005 Il y a la question des changements environnementaux dans le golfe, entre autres le refroidissement de la couche intermédiaire froide puis son épaissement au cours des dernières années. C'est une couche d'eau froide, ça, qui vient essentiellement de la mer du Labrador puis qui remonte jusqu'à la tête du chenal laurentien. C'est une couche d'eau froide qui régit beaucoup les conditions climatiques dans le golfe, d'une année à l'autre. Puis cette couche-là a subi des changements relativement importants au cours des dernières années. C'est une autre des raisons qui a été évoquée.

3010 Évidemment il y a toute la question de la prédation par les phoques qui est une autre raison qui a été évoquée.

3015 Maintenant, je peux pas vous répondre avec certitude à savoir quelle est la position claire de Pêches et Océans sur cet aspect-là. Il y a de la documentation qui est disponible, qui est du domaine public, sur l'évaluation des stocks puis l'identification des causes.

3020 Ce que je vous ai nommé là, ça en est quelques-unes, ce sont les premières qui me viennent en tête, il y en a probablement un certain nombre d'autres qui ont été évoquées. Mais certainement que l'exploration sismique a pas été examinée dans ce contexte-là, puis ça serait difficile avec les données dont dispose Pêches et Océans de pouvoir répondre à cette question précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Tantôt, vous avez mentionné le golfe, les conditions, mais la morue semble généralisée, donc les problèmes de la morue sont pas propres au golfe, ça s'étend dans les grands bancs de Terre-Neuve?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3030 Non c'est pas propre au golfe. Mais les conditions, les changements ne sont pas non plus uniques au golfe, ceux que je vous ai mentionnés. Ça, le refroidissement de la couche intermédiaire, c'est vraisemblablement une conséquence de grands changements qui ont été observés aussi sur la côte atlantique.

3035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est ça, c'est extrarégional au golfe.

PAR M. MICHEL GILBERT:

3040 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Monsieur Gauthier.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

3050 Monsieur le Président, est-ce que je peux m'adresser à monsieur Gilbert?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui oui.

3055 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

3060 Est-ce que, par exemple, si vous me dites, monsieur Gilbert, que ça n'a pas été pris en considération, bien, est-ce que ça pourrait faire partie des recherches. Et s'il y en a des recherches, vous semblez dire qu'il y en a pas qui ont été effectuées sur l'impact des levés sismiques sur les espèces halieutiques, en général, est-ce que j'ai bien compris qu'il y en a pas qui ont été faites?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3065 Il y a pas de lien, on n'a pas tenté d'établir le lien entre les déclinés des stocks et l'exploration sismique, n'a pas été examiné.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

3070 Étant donné que ça devient une pratique assez courante, là, parce qu'on est cerné par d'autres provinces qui, chacun à tour de rôle, en font, il y a pas rien que nous qui en faisons, est-ce que ça pourrait pas entrer en ligne de compte.

PAR M. MICHEL GILBERT:

3075 Ce que je peux faire, je peux communiquer l'information aux responsables, les biologistes qui sont responsables de l'évaluation des stocks, je peux leur soumettre la question. Et on pourrait possiblement fournir une réponse sur la possibilité d'examiner cette question-là à la Commission.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Monsieur Gilbert, ce serait apprécié d'avoir une réponse dans une perspective globale, non seulement limitée à la partie québécoise du golfe mais à l'ensemble du golfe et aux aires limitrophes au golfe. Je pense que ce serait avoir une position, voir si cette position-là peut être

globale concernant par exemple la morue, là, les causes de déclin des stocks de poissons. Pensez-vous que ça serait faisable?

PAR M. MICHEL GILBERT:

3090

Bien, je vais soumettre la question aux biologistes, comme je vous l'ai mentionné, puis on va voir, on va essayer de fournir une réponse à la question à la Commission, à savoir s'il est possible d'examiner ce lien-là.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Dès qu'on aura des nouvelles!

Oui, monsieur Locat.

3100

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Oui, monsieur Gilbert, Jacques Locat.

3105

Peut-être que la question ou une sous-question qui pourrait être formulée aux biologistes dans leur réflexion, ce serait à savoir si d'après eux, concernant le principe de précaution, il serait essentiel, étant donné la coïncidence à tout le moins entre ces levés sismiques là et la réduction de certains stocks de poissons, de s'assurer qu'on a la réponse avant d'aller plus loin.

3110

PAR M. MICHEL GILBERT:

Oui, je peux formuler cette question-là, monsieur Locat. Maintenant, j'apporterais un bémol à ce que vous venez d'affirmer.

3115

Selon ma connaissance du dossier, il y a pas de coïncidence temporelle entre l'exploration sismique dans le golfe et le déclin des stocks de poissons. Les seuls projets d'exploration sismique qui ont été effectués dans le golfe depuis le début des années quatre-vingt, il y en a eu un certain nombre au début des années quatre-vingt et les autres se sont effectués à la fin des années quatre-vingt-dix.

3120

Maintenant, le déclin des stocks, lui, a été observé à partir de la fin des années quatre-vingt jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Et durant cette période-là, il ne s'est pas effectué d'exploration sismique dans le golfe.

3125

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

3130 En fait ma question s'élargissait un peu, comme disait notre président, aussi à ce qu'il y a sur la côte est en fait, où là, la durée et l'importance des levés sismiques a pu coïncider avec la disparition de certains stocks. C'était vraiment à ce niveau-là surtout auquel je pensais.

PAR M. MICHEL GILBERT:

3135 OK. Je vais transmettre la question aux biologistes.

PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:

Merci.

3140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gauthier, ça va?

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

3145 Oui, je voulais juste ajouter, comme monsieur Gilbert vient de le dire, le déclin des stocks a commencé avant en tout cas les derniers levés, ceux qui nous touchent de plus près, mais est-ce qu'au niveau du renouvellement du stock, ça a pas pu avoir une incidence aussi, parce qu'on pense aux larves, parce que les œufs, OK?

3150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est sur le cycle de vie de la morue, en réalité, qui doit être considéré pour savoir s'il y a des impacts.

3155 **PAR M. RAYMOND GAUTHIER:**

D'accord.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. RAYMOND GAUTHIER:

3165 Bien je vous remercie, merci à tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 C'est moi qui vous remercie.

LUCIE d'AMOURS

3175

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Lucie d'Amours. Bonjour, madame d'Amours.

3180

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

On vient de parler de la morue, si vous voulez me permettre deux (2) petits commentaires en commençant, avant de poser mes questions. D'abord, j'aimerais souligner la présence de monsieur Robert Michaud, avec nous, monsieur Michaud qui est ici en arrière, qui est comme vous le savez directeur du Groupe de recherche et d'éducation sur le milieu marin et je veux le féliciter pour son site Internet, et particulièrement le dossier de l'heure qui est une source d'informations absolument extraordinaire. Alors monsieur Michaud, merci.

3185

Je voulais revenir aussi sur la question dont on vient de parler, de la morue, de la diminution des stocks. Une petite anecdote, monsieur Louis-Jules Francoeur du Devoir faisait une comparaison dans une émission que j'ai vue de 1993 où on disait à ce moment-là, inquiétez-vous pas, c'est pas les phoques. Les phoques, ils mangent juste un (1 %) à deux pour cent (2 %) de morue, selon une étude qui a été faite par l'Université de Guelph, dans le sud du golfe.

3190

3195

Et monsieur Francoeur s'était amusé à faire un petit calcul que si un phoque, qui mange quatre point cinq kilos (4,5 kg) de morue par jour, multiplié par trois cent soixante-cinq (365) jours, multiplié par trois point cinq millions (3,5 M) de phoques qu'ils étaient à ce moment-là en 93, ils sont maintenant plus de cinq millions (5 M), ça faisait quatre-vingt-dix mille tonnes (90 000 t) de morue, le un pour cent (1 %). Et à ce moment-là, c'était soixante-quinze mille tonnes (75 000 t), le quota, en 93, pour les pêches dans le golfe. Donc, c'était plus important que l'activité qu'on faisait, nous, humains, de prélèvement de la ressource.

3200

J'ai, moi aussi, un peu comme Raymond disait, je sais que c'est fatigant pour vous, je vous regarde aller puis je vous admire, c'est vraiment intéressant pour nous aussi de pouvoir avoir le BAPE avec nous, et moi j'ai essayé de concilier mes cours et cette activité-là jusqu'à aujourd'hui où là, j'ai dit à mes étudiants, bien venez-vous en donc! On va faire ça ici.

3205

Et c'est pour ça que vous avez vu, et il y en a d'autres aussi, d'autres programmes, là, mais il y a plusieurs étudiants ici puis c'est intéressant. Puis je leur disais que c'était une belle

3210

occasion de s'instruire, c'était un beau processus démocratique. Mais ils m'ont posé beaucoup de questions qui questionnaient la confiance qu'ils peuvent avoir dans ce processus-là. En tout cas, j'espère qu'ils seront pas déçus, on a discuté beaucoup de ça.

3215 Alors ceci étant dit, je voulais revenir sur la question dont on a parlé, là, des forages terrestres. On a parlé du site de Fatima, on a parlé aussi tantôt des boues. On a parlé hier un peu des types de gaz. On a parlé de l'eau dont on avait besoin pour tout ça.

3220 J'ai pas eu de réponses satisfaisantes, puis je veux juste ramener certaines données que nous on avait, qui démontrent que ça peut avoir des impacts, en tout cas j'espère qu'on est bien conscient que ça peut avoir des impacts assez importants pour nous.

3225 D'abord l'étude de boues, selon un document que j'ai donné hier en référence, un document de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, il y en a trois (3) genres. J'ai fait une recherche aussi pour voir s'il y avait pas quelque chose d'encore plus récent, ce document-là date de trois (3) ans.

3230 Il y a trois (3) types de boues, des boues à l'eau, des boues aux huiles naturelles, d'après ce que j'ai compris, des boues aux huiles synthétiques. Après un certain nombre de mètres, on est obligé de passer aux boues aux huiles synthétiques. Ces boues-là, des produits de synthèse, ça contient semble-t-il trois cents (300) types de produits de synthèse différents, et on dit ici que, par rapport à une étude qui a été faite, une étude d'impact pour le projet Terra Nova, que:

3235 "L'eau produite contient également des dépôts, des traces de métaux, des sels dissous, des hydrocarbures, des composés organiques et des additifs comme des biocides injectés, des composés de bisulfite, et des inhibiteurs de corrosion."

3240 Alors moi, quand j'ai lu ça, j'ai pensé au tuyau que j'ai vu rentrer à Fatima, sur le site de Fatima. Je me suis demandé quel genre de boues on avait utilisées. Dans une zone inondable en plus, ils ont pas pu aller plus de six cents mètres (600 m) parce que les vagues rentraient, c'était assez impressionnant de voir ça. Ce que j'ai entendu hier aussi, au niveau des autorisations environnementales en milieu humide, m'a questionnée à ce niveau-là.

3245 Mais là, je pense à ces produits toxiques, je me demandais quel genre d'autorisation ils ont pu avoir, qu'est-ce que ça comprenait? Est-ce qu'ils ont pu ramasser, à travers ces vagues-là, les lubrifiants qu'ils devaient mettre pour faire rentrer le tuyau.

3250 Et je regarde mes amis aquaculteurs qui sont juste à côté de ça, qui sont avec des coques, des pétoncles, des moules, qui sont des filtreurs extraordinaires, eux autres ils doivent être très heureux de ces substances-là qu'ils retrouvent dans leur environnement. Mais nous par contre, quand on parle de bioaccumulation, dans mes cours de biologie, je pense que mes étudiants vont savoir un peu ce que ça peut impliquer dans un chaîne alimentaire.

3255 Je me demandais, je sais que vous êtes biologiste, monsieur André, géomorphologue, monsieur Germain, géologue, monsieur Locat, il y a sûrement deux (2) biologistes ici à ma gauche. Monsieur Cantin, je suis pas sûre que vous ayez une formation scientifique, je le sais pas, monsieur Laliberté non plus, mais je me disais, j'espère qu'il y a des experts qui sont assez experts pour étudier ces questions-là. Parce que ça a des grosses implications pour nous.

3260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 Bien entendu, monsieur Laliberté, concernant les boues, il y avait une question d'un rapport, pour voir si ce rapport de Corridor Ressources était pour être disponible et quand serait-il disponible, vous avez parlé d'un délai de deux (2) ans après la remise du rapport pour la partie publique, donc logiquement dans ce rapport, on devrait retrouver la gestion des différentes matières dangereuses utilisées, j'imagine? Monsieur Laliberté.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3270 Oui, monsieur le Président, je parlais pas de matières dangereuses, à mon souvenir.

3275 Comme j'ai mentionné, le forage de Corridor est un puits de type minier stratigraphique, c'est pas un vrai forage pétrolier. Donc, et à mon souvenir, la première partie du forage dans les grès rouges de la formation de Cap-aux-Meules, que les gens connaissent bien ici par leur couleur, c'est un grès qui est semi-consolidé, la première partie du forage devait se faire à l'eau et non pas avec des additifs.

3280 Mais pour cela, je devrai consulter les rapports journaliers et le rapport qui a été soumis par Corridor. Et je vais également vérifier si ce rapport est rendu dans le domaine public maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 Bon, nous allons attendre les nouvelles, savoir qu'est-il advenu de ce rapport-là, quand est-ce qu'il serait disponible, parce que tout est question de dates dans ce cas-ci, et on avait convenu, aussitôt qu'on aurait des nouvelles, nous allons rendre les informations disponibles dans nos centres de consultation ainsi que sur le site Internet du BAPE.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3290 Monsieur le Président, j'aurais un commentaire. Jadis, les compagnies utilisaient une espèce de graisse pour visser les tuyaux les uns au bout des autres, et cette graisse-là était à base de plomb. Aujourd'hui, et depuis un certain nombre d'années, il y a plus aucun élément toxique que l'on va retrouver dans ces graisses-là. Peut-être que l'industrie pétrolière est la plus grande consommatrice d'huile de Canola aujourd'hui.

3295

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3300 Dans les premiers mètres d'après mes lectures, moi, ces huiles naturelles, dans les premiers mètres de forage.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3305 Les huiles qui servent de lubrifiant ne sont plus minérales aujourd'hui, les huiles sont plutôt biologiques. Et comme mon collègue, monsieur Joly, le mentionnait tantôt, lorsque l'on fait les analyses dans les bacs à lubrifiants, les bacs à boues, à la fin du forage, il y a des analyses chimiques qui sont effectuées pour convenir de la façon dont on va disposer de ces boues-là. Et ce n'est pas à l'avantage des compagnies d'introduire des contaminants aujourd'hui.

3310

Donc il y en a plus de contaminants qui sont introduits au niveau de la lubrification des tiges de forage. C'est banni de l'industrie, madame.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3315

Alors si je comprends bien, nos moules et nos pétoncles vont être des bonnes sources d'oméga 3 et d'oméga 6 parce que l'huile de Canola est une excellente huile à ce niveau-là.

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

3320

Peut-être oméga 9 aussi.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3325

D'accord.

Est-ce que ça prend des permis pour ces forages stratigraphiques, est-ce que c'est le même type de permis que pour un vrai forage?

3330

PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:

Dans le domaine minier, il y a pas vraiment d'autorisations qui sont nécessaires pour les forages de type stratigraphique ou de carottage minier.

3335

Disons que, comme on est à cheval entre une opération pétrolière et une opération minière, nous, on demande à nos intervenants qui veulent faire des forages comme ceux-là de se conformer comme si c'était vraiment un forage de type pétrole et gaz. Parce qu'on doit s'assurer qu'ils vont utiliser les bonnes techniques pour effectuer le puits et, évidemment, un forage qui est effectué pour la recherche de pétrole et de gaz naturel, on doit s'assurer de la

3340 protection des personnes qui y travaillent, de la protection des biens puis de la protection de
l'environnement.

Donc ça doit être fait de façon très sécuritaire, et c'est pour ça que l'on demande, qu'on
exige, même si c'est un forage stratigraphique, il y en a beaucoup qui aimeraient disons s'éviter
3345 le fardeau de faire une demande et de remplir toutes les obligations, mais nous, on l'exige.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Fontaine.

3350

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

Je tenais simplement à mentionner que la littérature, il y a une littérature quand même
scientifique abondante sur les effets des boues de forage sur les communautés fauniques,
3355 particulièrement les communautés qui sont à proximité notamment, les bivalves, les
mollusques, les crustacés.

Donc le rapport ne portait pas sur cette question-là, mais je tiens à mentionner quand
même que la littérature est là pour répondre, au moins en partie, à ces questions-là.

3360

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

3365

Oui madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

Oui, j'aurais peut-être un petit commentaire. Au niveau des permis, je voyais dans les
3370 références, au niveau de l'attribution des permis, on mentionnait, on parlait des permis
autochtones. Et les permis qui sont donnés aux autochtones, en fait, ça repose semble-t-il sur
des données confidentielles. Mais on base les pêches qui sont attribuées aux Autochtones un
peu sur des quotas, puis c'est les quotas qu'on évalue comme retour de cette ressource-là,
étant donné qu'on n'a pas accès aux données. Mais je voyais que les données des permis, au
3375 niveau des Autochtones, dataient de 2003, tandis que ceux, les permis de pêche et le nombre
de pêcheurs dans le golfe, c'était des données de 1997, et 1999-2000.

Je me demandais juste si on n'avait pas accès à des références plus récentes pour les
non-Autochtones. Je sais que pour des chiffres comme ça, des statistiques, moi je me tue à
3380 dire à mes étudiants, là, allez chercher ce qui est le plus récent pour que ça soit le plus
représentatif possible de la situation actuelle. Est-ce qu'on avait accès à des données plus
récentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Alors du côté du Comité, êtes-vous en mesure de répondre à cette question-là concernant les données récentes sur les statistiques de permis de pêche.

PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:

3390 On a posé la question à monsieur Brêthes, qui s'occupait de cette partie-là du rapport, et il n'était pas en mesure de nous donner des statistiques plus récentes dans le contexte de temps qui lui était alloué pour produire le rapport.

3395 Concernant l'aspect autochtone, on a eu la chance d'avoir avec nous un expert qui, monsieur Paul Charest, qui est en contact direct en ce moment, qui travaille avec les communautés autochtones, particulièrement au niveau de la Côte-Nord, et il avait accès à certaines données qui sont je dirais pas nécessairement publiées, mais il avait accès à certaines données qu'il a pu mettre dans le rapport, et qui a permis d'alimenter, de belle façon, le rapport du Comité d'experts par rapport à cette question-là.

3400 Mais je suis d'accord qu'il y avait comme un déséquilibre, mais qu'il y avait des contraintes de temps et, selon les experts, monsieur Brêthes était pas capable d'aller plus loin que ça.

3405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Donc vous êtes professeure, c'est ça?

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3410 Oui. Est-ce que ça paraît?

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 Voulez-vous avoir des précisions?

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3420 En tout cas, ça aurait été intéressant d'avoir des données plus récentes que celles-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Je suis pas du tout familier avec nécessairement les permis de pêche, mais du côté de Pêches et Océans, bien tantôt, on était dans le secteur des Îles, mais les permis de pêche, les

3425 données récentes dans l'ensemble du golfe, par exemple, est-ce que c'est des données qu'on est capable d'avoir assez facilement ça, ou si c'est assez complexe?

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

3430 Oui, je pense que oui. Je pense que ce qui est arrivé, c'est qu'avec le virement à l'an 2000, tous les systèmes ont été modifiés. Ça fait que c'est sûr que les revues statistiques annuelles, je pense que les données de Jean-Claude Brêthes sont basées sur la revue statistique annuelle.

3435 Alors c'est sûr que c'est de l'information qu'on peut obtenir assez facilement, mais quand je dis assez facilement, c'est qu'il faut quand même demander ces rapports-là. C'est assez long à compiler, quand il faut les faire de manière manuelle, ce qui devrait se régler, là, au cours des prochains mois. Mais c'est des données qui sont disponibles, oui, mais probablement pas dans le laps de temps qu'exigeaient les experts.

3440 Par contre, ce qu'on peut dire aussi, c'est que quand on parle de nombre de permis de pêche, si on parle de pêche commerciale dans l'Atlantique, ça change très peu par contre, d'une année à l'autre. Il y a la portion autochtone qui varie des fois un petit peu, les pourcentages, il y a des fois de l'accès temporaire à certaines ressources, mais pour ce qui est
3445 vraiment du nombre de pêcheurs commerciaux, il y a pas un gros changement par rapport à 2001, là, ou à 2002. C'est à peu près ce que je peux dire pour le nombre de permis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Donc ça peut être des délais facilement d'un (1) mois ou deux (2), si je comprends bien.

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

Oui.

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai déjà personnellement vécu le problème avec des vieilles photographies aériennes du fédéral, si je me souviens bien, c'était Ressources naturelles du Canada, si je me souviens
3460 bien, et quand j'arrivais pour commander, on me disait, bon bien, le délai c'était huit (8) semaines. Ça fait que souvent, c'est ça qui arrive, on est pris. Donc c'est pas limité aux photographies aériennes comme ça, c'est limité aux statistiques de pêche aussi.

PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:

3465

Mais par contre, le portrait du nombre de permis en 2001 est très représentatif du nombre de pêcheurs commerciaux qu'il y a dans l'Atlantique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 Très bien, je vous remercie.

Madame d'Amours!

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3475

C'est quand même intéressant aussi de voir, dans le rapport, en tout cas moi, c'est un élément qui m'a grandement intéressée, les jugements Sparrow et Marshall, où on dit que les chiffres disponibles chez les Autochtones correspondent aux captures maximales autorisées.

3480

Mais on conclut aussi dans le rapport que:

"La pêche est en expansion partout dans le golfe à cause des Amérindiens, car ces captures sont établies en fonction des populations des communautés amérindiennes qui sont en expansion partout dans le golfe."

3485

C'est un élément que je trouvais particulier.

J'aurais une dernière question...

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR Mme LUCIE d'AMOURS:

3495

...qui sera pas longue.

3500

Vous avez dû voir passer, comme moi, que le 5 avril, ça correspond au début des audiences de la Westcoast Armchair Quarterbacks qui sont situés sur la côte ouest, qui faisaient un processus de consultation publique des Îles de la Reine-Charlotte à Vancouver, le 5 avril. La même date que le Québec a commencé le processus lui aussi.

3505

Je me demandais s'il y avait quelque chose de planifié là-dedans, s'il y avait une stratégie ou si c'était simplement un hasard.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510

En tout cas, de notre chef, je vous jure que non, parce que nous, on a regardé de façon logistique, on avait eu confirmation de notre mandat le 8 mars pour commencer le mandat le 15 mars. Et nous, de façon logistique, nos délais d'annonce par exemple, pour les avis publics

dans les journaux, il faut le prendre tant de jours d'avance, il faut le réserver, etc. Mécaniquement, on est arrivé avec la date du 5 avril, mais ça a absolument, je vous le jure sur ma propre tête, c'est un hasard.

3515 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Bien, je vous remercie grandement, puis on a beaucoup apprécié votre passage. Je vous souhaite un bon retour, un bon repos, puis on a hâte de vous revoir au mois de mai.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'ailleurs, c'est ça que je voulais souligner, nous allons être de retour au mois de mai. Là, la date exacte est à préciser parce que là, on va regarder, on a une plage de dates où on va faire les audiences, on va essayer de faire un tracé optimal en fonction des endroits où il y aura des mémoires. D'ores et déjà, on peut penser d'annoncer qu'on va être ici, je m'attends à ce qu'il y ait des mémoires, des intentions de mémoires. Je fais un rappel: le plus tôt on peut avoir les intentions de mémoires, mieux on va pouvoir planifier le temps requis pour entendre les mémoires ici.

3530 Je vous rappelle aussi, la façon qu'on aime procéder, parce qu'on aime pouvoir échanger avec les gens. Bien entendu, lorsqu'on a un certain nombre de mémoires, on procède avec tant de temps par mémoire et si les gens viennent simplement lire leur mémoire, des gens peuvent faire un mémoire assez volumineux, c'est-à-dire ça nous laisse plus beaucoup de temps pour échanger.

3535 Ce qu'on demande habituellement aux gens, ils peuvent nous faire un mémoire très étoffé, on va le lire. Par contre, en présentation, ce qu'on demande souvent aux gens, c'est de nous faire un résumé oral de leur mémoire lorsqu'ils viennent le présenter, alors de quelques minutes, donc cinq-six (5-6) minutes, et après ça nous permet d'échanger.

3540 Parce que nous, on a lu avant le fameux mémoire, et là on peut arriver: à la page 12 de votre mémoire, vous avez mentionné que. Et là on peut échanger avec les gens sur des points spécifiques sur lesquels nous, on aura eu une attention particulière en lisant par exemple. Donc on demande aux gens d'essayer de faire des résumés de leur mémoire lorsqu'ils viennent les présenter devant la Commission. Un petit message en passant.

3545 Je vous remercie.

3550 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Peut-être un point d'information sur les mémoires. Je pense qu'il est bon de rappeler que ça peut être une phrase, ça peut être un paragraphe, c'est pas obligé d'être très long non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555

C'est ça, on vous demande pas non plus, c'est exact, de faire des mémoires de vingt-cinq (25) pages. Ça peut être simplement une lettre que vous venez présenter à la Commission. Donc le choix est à vous sur l'emphase que vous voulez bien donner à votre témoignage.

3560

HÉLÈNE CHEVRIER

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter madame Hélène Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3570

Oui bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575

Bonjour madame.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3580

Je serai pas trop longue parce que je pense que les réponses pourront être données autrement que sur place. Je me suis attardée aux moins de deux (2) pages sur les enjeux socio-économiques, c'est-à-dire dans mon cas, c'est la page 153-154-155.

3585

Précédant ça, en début de rapport, les coprésidents, ils prétendent permettre aux lecteurs de mieux connaître le potentiel d'hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, mais la seule phrase qui mentionne ce potentiel, c'est celle-ci: "Il a été démontré." Alors ça serait important d'avoir, je demanderais si on peut avoir connaissance de la démonstration. Je continue.

3590

Puis de la même façon, ces deux (2) pages-là, il y a des phrases qui sont sans explication et sans référence et je cite des petits bouts:

3595

"Les retombées économiques des activités d'exploration et éventuellement celles découlant de l'exploitation de gisements viendraient stimuler l'économie du Québec et de ses régions ressources."

"Des revenus de cent cinquante millions (150 M\$) par an, au cours des dix (10) premières années de production."

3600 "Des retombées pouvant atteindre cinq point cinq milliards de dollars (5,5 G\$) sont escomptées aux phases d'exploration, de développement et d'exploitation."

"Cinquante (50) à cent (100) emplois à la phase d'exploration, trois mille (3000) aux phases de développement et d'exploitation."

3605 Alors j'aimerais voir si on pouvait comme, étant donné que ce ne sont sûrement pas des données des quatre (4) experts, les données doivent nous provenir de ministères sinon d'Hydro-Québec, alors j'aimerais qu'on puisse déposer les documents qui affirment ces retombées ou ces enjeux socio-économiques.

3610 Je voudrais faire remarquer également que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3615 On pourrait peut-être procéder par étape pour éviter de se retrouver - le premier point, c'était la démonstration du potentiel pétrolier. C'était ça?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3620 Oui, c'est dans le même, c'est des affirmations sans référence. Est-ce que on peut avoir un dépôt de quelque chose là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 C'est ça, la source à ce moment-là derrière le texte, je l'ai pas devant moi, c'était dans quelles pages?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3630 C'est 154, celui-là, c'est au mot des experts, au mot des coprésidents, on dit que le rapport que nous allons lire va nous démontrer le potentiel. Et quand on regarde, je me souviens plus à quelle page, mais tout ce qu'on dit, c'est qu'il a été démontré. On ne le démontre pas dans le texte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 Si vous permettez, vous, c'est une copie tirée sur Internet que vous avez?

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3640 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3645 Moi c'est que j'ai aussi, c'est parce que mes collègues ont une version papier, il y a quatre (4) pages de différence.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3650 Si vous trouvez le tableau 8.9, vous êtes dedans. 8.1, pardon.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655 La partie potentiel. Parce que j'aimerais retrouver le terme exact, dans quel contexte il est inscrit, le terme "démonstré".

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3660 Bien ça, je vous le retrouverai, parce que je voudrais pas qu'on perde de temps. Mais je vous assure, pour l'avoir lu, qu'on nous dit, les coprésidents nous préviennent que nous aurons une connaissance du potentiel, et il est pas démontré nulle part.

PAR LE PRÉSIDENT:

3665 OK. Alors donc, la démonstration du potentiel pétrolier et gazier dans le golfe du Saint-Laurent, qu'est-ce que ça signifie ce terme-là. Et après ça, l'analyse économique sur le tableau par exemple 8.1 qui traite des revenus, investissements, vient de quel endroit, de quelle source, c'est ça que vous souhaiteriez avoir.

3670 En tout cas, on va commencer par ça. Alors du côté du Comité s'il vous plaît, êtes-vous en mesure de nous donner des sources d'informations.

PAR M. CAROL CANTIN:

3675 Bien sûr, on retrouve entre autres ces informations-là sur le site Internet du ministère où on mentionne, quand on parle que le potentiel a été démontré, c'est à la suite des différentes recherches géologiques et des connaissances de la géologie.

3680 On expliquait en début de rencontre, peut-être pas aujourd'hui, ou à Rimouski, quels étaient les grands bassins géologiques qui démontraient la présence de potentiel d'hydrocarbures. Donc c'est dans ce type de démonstration là, je veux dire, on connaît, on sait

qu'il y a un potentiel, ça a été démontré par l'identification de bassins sédimentaires propices à la découverte d'hydrocarbures. Donc on retrouve ces informations-là généralement sur le site du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

3685 Quant aux données relatives aux investissements, on les retrouve dans le document d'Hydro-Québec, bien sûr, dont on a fait référence déjà tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Donc la source principale pour les revenus annuels, donc le document Hydro-Québec, le plan d'Hydro-Québec de 2002, donc c'est le document DD1.

3695 Pour ce qui est de la démonstration du potentiel, ça veut dire là, on est un peu dans la sémantique. C'est pas la démonstration de la présence de quantités exploitables d'hydrocarbures, c'est par la nature de découvertes similaires faites dans des roches similaires, dans des zones, des bassins similaires, on dit, voici, la démonstration du potentiel est là parce que, par exemple dans le Michigan ou dans l'État de New York, il y a eu des découvertes.

PAR M. CAROL CANTIN:

3700 C'est ça, qu'il y a des bassins semblables dans ces régions-là et que dans ces régions-là, là on a fait la découverte d'hydrocarbures en quantité économiquement exploitables.

PAR LE PRÉSIDENT:

3705 C'est dans ce sens-là qu'on doit le comprendre.

Madame Chevrier.

3710 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Ce serait intéressant que ces données-là soient placées dans un document qui soit facilement complémentaire à cette étude.

3715 Je voulais souligner aussi, dans ces pages-là, les retombées économiques et les investissements en milliards sont utilisés de façon tout à fait confondante. On va dire que les retombées économiques prévues pour la période d'exploration pourraient atteindre un point cinq milliard (1,5 G\$) et quand on recherche le un point cinq (1,5 G\$), c'est un investissement à la phase d'exploration. Et à la phase d'exploration, on parle de phase d'exploration au moyen
3720 de levés sismiques. La phase d'exploration comprend des levés sismiques et de l'exploration par puits.

3725

Alors si ce sont des investissements, ce ne sont pas des retombées économiques nécessairement. Il faudrait peut-être préciser ces utilisations de retombées économiques et investissements.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730

Par rapport aux modèles locaux de retombées économiques et modèles nationaux, c'est ça. Parce qu'on investit de l'argent, il y a une partie de l'argent qui est investi localement et d'autres, c'est pour des produits qu'on va se procurer loin du lieu de consommation, si je peux m'exprimer comme ça. Vous voulez une nuance à ce niveau-là.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3735

Bien, un investissement peut être en équipement, en immobilisation. Une retombée économique est pas toujours assumée sur cet investissement-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3740

Il y a des nuances à faire, effectivement.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3745

Alors j'aimerais que ce soit, en tout cas, je voulais souligner ces choses.

Ensuite, il y a les revenus nets du gouvernement du Québec qui pourraient s'élever à cent cinquante millions de dollars (150 M\$) par année, au cours des dix (10) premières années de production.

3750

Alors est-ce qu'on pourrait savoir quand est-ce qu'ils ont, on a mesuré ça à partir de quelle année, pour en mettre dix (10) en file avec des chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Donc pouvez-vous apporter des précisions concernant le fameux cent cinquante millions (150 M\$) de retombées annuelles. J'imagine, bon, on a dit que c'était tiré du document d'Hydro-Québec, est-ce que dans ce cas-ci, dans le document d'Hydro, on avait presque des années, mais maintenant de quoi on parle à ce moment-là, en termes d'échelle, de temps? Monsieur Cantin.

3760

PAR M. CAROL CANTIN:

3765

Oui, on retrouve effectivement les réponses à cette question-là dans le document d'Hydro-Québec. Il faudrait peut-être me laisser quelques instants pour trouver cette référence

3770 très très pointue, mais on retrouve effectivement, dans le document d'Hydro-Québec, les revenus, comment Hydro-Québec a estimé les revenus de l'État en fonction justement des taxes, des redevances perçues sur un période allant de dix (10) années avec, de mémoire, avec une certaine production équivalente, et par rapport aussi à la valeur de l'hydrocarbure, si c'est du gaz, bien à ce moment-là, à partir de 1999, le gaz naturel se vendait à X montant.

3775 Donc le montant de cent cinquante millions (150 M\$) en tous les cas, lui, il peut jouer dépendamment de la valeur de marché du gaz naturel. Mais c'est, en partie, c'est établi en fonction des taxes et des redevances perçues par l'État sur la ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un estimé en fonction de scénarios d'exploitation...

3780 **PAR M. CAROL CANTIN:**

De scénarios d'exploitation mais qu'on retrouve, de mémoire, je sais pas où exactement dans le document, c'est un document assez élaboré, mais on le retrouve.

3785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3790 Je me souviens pas de quel tableau, mais je me souviens avoir vu que c'est selon un scénario X de consommation ou d'exploitation, en tout cas, de gaz naturel par exemple, bon, Hydro faisait un estimé de tant de millions en retombées économiques. Je me souviens avoir vu, à la lecture de ce document. Je peux pas me rappeler à quel endroit.

Oui, madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3795 Si la base de données est le plan d'exploration d'Hydro-Québec est-ce qu'on peut demander à Hydro-Québec d'étayer un peu plus pour qu'on puisse voir qu'est-ce qu'il y a dedans, de manière à ce que, puisque ce sont des sujets qui doivent faire partie des audiences, on pourrait s'y préparer un peu mieux?

3800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une question qu'on s'était posé à l'origine parce que ce plan-là est déclaré comme n'étant plus à jour par Hydro-Québec autrement dit.

3805 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Il est utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

On l'a utilisé mais notre problème qu'on a actuellement, c'est que par exemple Hydro nous a confirmé que pour le programme d'exploration de trois cent trente millions (330 M\$), Hydro nous a confirmé qu'ils n'avaient plus l'argent. Là on tombe, on est un peu plus hypothétique.

3815

Donc, et après ça, bien on s'est dit, bon, étant donné que, parce qu'effectivement nous aussi on s'est posé la question, est-ce qu'on doit inviter par exemple Hydro-Québec comme personne-ressource ou pas, c'est une réflexion qu'on a eue. Puis après ça, après mûre réflexion, on a dit, bien OK, ne les invitons pas. Essayons de voir clair concernant les levés sismiques.

3820

À ce moment-là, en se disant, maintenant, étant donné qu'il n'y a pas de projet précis, il n'y a aucun calendrier, on devient de plus en plus hypothétique quand on s'avance. Déjà, on est un peu hypothétique, même si on est plus probable, plus possible, dans des forages, mais plus on s'en va vers l'exploitation, plus on est hypothétique. Et on n'a pas voulu non plus s'embarquer dans des considérants trop hypothétiques, compte tenu que ce document-là maintenant n'est techniquement plus valide.

3825

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3830

Mais est-ce qu'on pourrait s'assurer qu'il n'est plus valide soit par une résolution, un communiqué ou quelque chose, de manière - parce qu'un plan d'exploration peut avoir son échéancier tout simplement reporté, puis ensuite on l'actualise. C'est dans des pratiques tout à fait normales. La lettre dont on a pris connaissance ne le met pas de côté.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Donc pour l'instant, on n'a pas d'idée de savoir qu'est-ce qu'il advient de ce plan-là, peut-être il va être ressuscité, peut-être qu'il ne le sera pas. Et ce qu'on comprend pour l'instant, de notre côté, c'est que bon, il y a une commission parlementaire qui est prévue sur la sécurité énergétique, bon, on va voir qu'est-ce qui va sortir de là.

3840

Donc on est pris un peu dans un limbe, dans des limbes, à savoir qu'est-ce qui arrive avec les intentions fondamentales donc d'Hydro-Québec.

3845

Parce que ce que j'en comprends, personnellement, c'est que le gouvernement pourrait décider, dans six (6) mois par exemple, de dire, bien maintenant ce n'est plus Hydro-Québec qui s'occupe de ça, ça va être par exemple, nous ressuscitons SOQUIP. Alors on sait, on a vu dans les audiences que SOQUIP avait fait déjà des relevés sismiques.

3850

Donc là, on ne sait pas trop qu'est-ce qu'il advient de tout le programme sismique exactement, là, c'est ce que moi je comprends, là. Alors on est un peu dans une situation d'attente, à savoir qu'est-ce qui arrive.

3855 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Oui, ce sont des incertitudes d'aspect socio-économique, comme on a des incertitudes d'un point de vue biophysique. Et on travaille avec les incertitudes. Et c'est tout à fait à propos, je vous laisse en juger.

3860

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec une question précise, comme par exemple, déjà on avait une question sur disons des explications, des éclaircissements sur une figure particulière. C'est évident, je pense qu'on peut demander à Hydro-Québec des explications ou des références précises sur une question précise à l'intérieur de leur document pour nous aider à comprendre à ce moment-là.

3865

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Bien, j'aimerais la base, que les revenus nets du gouvernement du Québec pourraient s'élever à cent cinquante millions de dollars (150 M\$) par année au cours des dix (10) premières années de production. J'aimerais voir sur quoi ça s'appuie. Qu'est-ce qu'on met en marché et où.

3870

3875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors cette question précise là, on va la prendre en note et on va à ce moment-là acheminer, on aura deux (2) questions à acheminer à Hydro-Québec, voir s'ils sont en mesure de nous apporter des précisions sur ces deux (2) points-là.

3880

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Ensuite, juste une toute petite question sur le développement durable, mais que je précéderais par, je crois que c'est la dernière phrase du rapport d'experts, parce qu'elle est difficilement compréhensible et que peut-être qu'elle aurait besoin d'être expliquée. D'abord, comme vous l'aviez mentionné, le terme développement durable est utilisé mais vraiment au début ou en fin de phrase. Donc la phrase dit:

3885

3890

"Le développement des connaissances sur les milieux naturels de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent favoriserait une vision et une compréhension des dimensions socio-économiques et environnementales de ces derniers, et ce, dans une perspective de développement durable."

3895 Et je voudrais faire pas juste remarquer, mais vous demander une chose, tout le discours sur le développement durable, il est comme travaillé par les institutions internationales, et lors du dernier Sommet de la terre à Johannesburg, on a rajouté un élément très important et qui s'applique dans ce cas-ci, ce sont toutes les considérations éthiques.

3900 Alors je me demandais si le BAPE pouvait éclaircir les possibilités de conflit d'intérêts qu'il y a en ce moment entre le gouvernement et Hydro-Québec en matière d'évaluation et d'examen environnemental, les potentiels conflits d'intérêts entre le gouvernement et Hydro-Québec et entre eux, ministère de l'Environnement et ministère des Ressources naturelles.

3905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous prenons note de la question. Je vous remercie.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3910 Je vous remercie.

MOT DE LA FIN

3915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3920 Alors il est maintenant seize heures vingt (16 h 20). Du côté des gens du MRCI ici, pour les moyens de communication qui nous sont offerts, on avait regardé avec eux quelles étaient leurs contraintes pour emballer leur matériel en vue de l'avion.

3925 C'est évident qu'en théorie, nous, on aurait pu continuer un petit peu plus longtemps, ça signifierait que ces gens-là ne montent pas dans l'avion avec nous. J'ai l'impression que la semaine prochaine, nous ne serions pas équipés de micros et d'aucun équipement de transmission, donc compte tenu de ce réalisme, on doit tenir compte de leurs contraintes à eux pour démonter la salle ici, qu'ils ont besoin de quelques heures pour tout emballer et aussi acheminer le matériel à l'aéroport.

3930 Donc ça va mettre fin à la présente série de séances d'audience que nous avons tenues ici aux Îles-de-la-Madeleine.

3935 Je vous rappelle que nous allons être toujours en audience la semaine prochaine, d'abord à Gaspé, donc dès lundi soir à Gaspé. Nous allons aussi aller, mercredi soir, nous allons être à Sept-Îles. Alors nous allons pouvoir poursuivre notre questionnement.

Des remerciements d'usage, mais j'avais l'intention de les faire déjà de toute façon. Alors on me demande de remercier les Madelinots pour leur questionnement et on remercie également les internautes qui nous ont écoutés. Alors, au plaisir!

3940 La voix d'en haut effectivement qui nous écoute, monsieur Gilbert, je vous remercie de votre patience au bout du téléphone

PAR M. MICHEL GILBERT:

3945 Ça m'a fait plaisir, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3950 Alors on fait aussi un rappel, donc le plus tôt possible où vous pouvez nous signifier vos intentions de mémoire, le plus tôt possible on pourra faire une planification. Le plus tôt possible vous serez en mesure de nous envoyer les mémoires, ça serait apprécié également.

3955 Nous lisons tous les mémoires, les commissaires. Habituellement, on sait que ça rentre dans des délais serrés, donc on les lit la fin de semaine habituellement avant de tomber en audience, puis on essaie de les lire après ça, à temps perdu, quand les mémoires déboulent en grand nombre, pour être en mesure à chaque fois, lorsqu'on rencontre les gens, qu'on ait lu leur intervention.

3960 Je vous rappelle que le mémoire peut être de cinquante (50) pages par exemple, ça peut être une lettre. À la limite aussi, on accepte les témoignages verbaux. Un autre point important, les gens peuvent également choisir de nous présenter un mémoire et de ne pas venir le présenter. Donc on n'oblige pas les gens. Donc si vous avez des choses à nous dire, mais vous désirez pas paraître devant la Commission, vous avez seulement qu'à déposer un mémoire et à mentionner que telle est votre intention. Ensuite de ça, ça fait le tour de la question.

3970 Alors je vous remercie de votre participation, ça a été très apprécié. Alors je disais que nous allons revenir dans un mois environ, sur les Îles, et on nous a invités à goûter le meilleur homard au monde, c'est ce que nous avons vraisemblablement l'intention de faire. Je vous remercie de votre participation.

3975 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.